

Date de dépôt: 16 août 2005

Messagerie

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier l'initiative populaire 124 « Sauvons le Vivarium de Genève »

1. Arrêté du Conseil d'Etat constatant l'aboutissement de l'initiative, publié dans la Feuille d'avis officielle le **26 mars 2004**
2. Débat de préconsultation sur la base du rapport du Conseil d'Etat au sujet de la validité et de la prise en considération de l'initiative, **au plus tard le** **26 juin 2004**
3. Décision du Grand Conseil au sujet de la validité de l'initiative sur la base du rapport de la commission législative, **au plus tard le** **26 décembre 2004**
4. Sur la base du rapport de la commission désignée à cette fin, décision du Grand Conseil sur la prise en considération de l'initiative et sur l'opposition éventuelle d'un contreprojet, **au plus tard le** **26 septembre 2005**
5. En cas d'approbation de cette initiative non formulée ou en cas d'opposition d'un contreprojet, adoption par le Grand Conseil respectivement d'une loi concrétisant l'initiative ou d'un contreprojet, **au plus tard le** **26 septembre 2006**

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Edouard Cuendet

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'IN 124 a été examinée lors des séances des 8, 15 et 22 juin sous la présidence de M. David Hiler. Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par Mme Caroline Martinuzzi et M. Yves Piccino que le rapporteur tient à remercier.

Le Département des finances était représenté lors de ces séances par Mme Marianne Frischknecht, secrétaire adjointe, et le Département de l'instruction publique par M. Olivier Mutter, secrétaire adjoint.

I. Historique

L'IN 124 « Sauvons le Vivarium » a récolté le nombre de signatures valables nécessaires et son aboutissement a été constaté par un arrêté du Conseil d'Etat du 24 mars 2004, publié dans la Feuille d'avis officielle du 26 mars 2004.

En substance, cette initiative populaire non formulée « *demande au Grand Conseil de légiférer pour accorder au Vivarium de Genève, représenté par la fondation culturelle Elapsoïdea, le soutien nécessaire à la poursuite de ses activités et à la pérennité de son existence* ».

Dans son rapport¹, le Conseil d'Etat a constaté la validité formelle de cette initiative et reconnu l'intérêt pédagogique du Vivarium. Il a cependant proposé de rejeter ce texte quant au fond, au motif que « *même en admettant la possibilité de subventionner annuellement le fonctionnement du Vivarium, dans le cadre d'un engagement commun des différents partenaires, le subventionnement ne pourrait de toute façon être illimité dans le temps, et ne pourrait dès lors pas garantir de manière absolue la pérennité du Vivarium de Genève.* »

La Commission législative a été chargée d'étudier la validité de l'IN 124². Elle a procédé à plusieurs votes et notamment accepté

¹ IN 124-A : <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/IN00124A.pdf>

² IN 124-B : <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/IN00124B.pdf>

l'exécutabilité de l'initiative, pour autant que les termes concernant la pérennité de celles-ci soient supprimés. Elle a par conséquent retenu la formulation suivante, en modifiant le texte initial : « ...*demande au Grand Conseil de légiférer pour accorder au Vivarium de Genève, représenté par la Fondation culturelle Elapsoïdea, le soutien nécessaire à la poursuite de ses activités* ».

Toutefois, lors de sa séance du 2 décembre 2004, le Grand Conseil a pris acte du rapport de la Commission législative, sans approuver formellement le nouveau libellé proposé par cette dernière. Par conséquent, dans un communiqué publié dans la FAO du 8 décembre 2004, il est simplement mentionné que le Grand Conseil a déclaré valide l'initiative populaire IN 124, sans évoquer une modification de sa teneur. Ainsi, la Commission des finances a été amenée à se prononcer sur la formulation initiale de l'initiative, comportant la notion de pérennité, et non pas sur le texte retenu par la Commission législative.

II. La situation financière de la Fondation culturelle Elipsoïdea

Il ressort des documents remis aux membres de la Commission des finances que la situation financière de la Fondation culturelle Elapsoïdea (ci-après « la Fondation ») est totalement obérée.

Dans son rapport du 17 mai 2004, le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance constate que « *la Fondation est en situation de surendettement (CHF 794 000.-) et que son avenir financier semble très compromis* ». Elle ajoute ce qui suit : « *ses revenus d'exploitations (CHF 169 000.-) ne permettent pas de couvrir le versement d'un salaire (CHF 34 000.-) et la charge d'intérêts hypothécaires (CHF 113 000.-)*. L'autorité de surveillance passe ensuite en revue les divers soutiens ponctuels qui ont permis à la Fondation de survivre depuis l'an 2000.

Le 2 septembre 2004, l'organe de révision de la Fondation a déclaré ce qui suit : « *nous relevons que, sur la base de son bilan annuel, votre Fondation est surendettée. Nous attirons votre attention sur le fait que le Conseil d'administration doit aviser le juge en vertu des dispositions de l'article 725 alinéa 2 CO.* »

Dans un mémorandum du 9 juin 2005, le Département des finances présente la situation hypothécaire de la Fondation. Il en ressort que la créance de la Fondation de valorisation à l'encontre de la Fondation culturelle Elipsoïdea se monte à CHF 2 997 000.- La Fondation de valorisation estime le risque de perte à CHF 1 500 000.-. Par ailleurs, la vente aux enchères de

l'immeuble a été reprise en mai 2004. La Fondation Elipsoïdea a toutefois demandé à l'Office des poursuites de surseoir à la vente aux enchères jusqu'en septembre 2006, compte tenu du traitement de l'IN 124 par le Grand Conseil.

Dans le cadre des débats de la Commission des finances, M. Olivier Mutter, secrétaire adjoint au DIP, a confirmé que le Conseil d'Etat reconnaissait l'intérêt du Vivarium du point de vue scientifique et pédagogique mais refusait l'initiative, car il est impossible de soutenir ce Vivarium vu son déficit chronique.

Mme Marianne Frischknecht, secrétaire adjointe au Département des finances, a souligné lors de la discussion que ni les amortissements, ni les intérêts de l'immeuble ne sont payés depuis 2000. Elle a confirmé que la situation financière actuelle nécessiterait un engagement très important et que, en cas de vente de l'immeuble, il y aurait une perte de CHF 1'500'000.-.

En ce qui concerne le nombre de visiteurs, la Fondation Elipsoïda indique, dans un document intitulé « Bilan 2002 », que le Vivarium a enregistré 140'000 entrées depuis son ouverture le 17 novembre 1992.

Enfin, en avril 2004, la Direction générale du cycle d'orientation a rendu un rapport au sujet de l'intérêt pédagogique du Vivarium. Il fait le point sur les éléments qui pourraient justifier un soutien financier du DIP et étudie les formes d'aide envisageables.

III. Audition des initiants

M. Bilal Ramadan, président de la Fondation culturelle Elipsoïdea a été entendu par la Commission des finances le 15 juin 2005.

Il présente un historique du Vivarium et de sa situation financière. Il critique le comportement du monde politique dans ce dossier et souligne que les sponsors privés ont été plus généreux que la Ville, le canton et les communes réunis. Il expose qu'en 2003, face aux refus des collectivités publiques et au manque de soutien des partis, l'association a décidé de demander l'avis du peuple. Pour M. Ramadan, en comparaison avec Berne et Zurich, Genève dispose d'un Vivarium bon marché. Il ne comprend pas pourquoi l'Etat de Genève priverait les Genevois d'un Vivarium qui ne coûterait que CHF 1,5 million. Il estime que les difficultés du Vivarium proviennent de la dette et du remboursement de la dette. A son avis, CHF 100 000.- de subventions et la mise à disposition du bâtiment permettraient au Vivarium de tourner. Il propose donc que l'Etat rachète le bâtiment et établisse un contrat de prestation.

Pour répondre à un commissaire qui s'étonne des rabais très importants octroyés aux écoles, M. Ramadan reconnaît que les formations continues étaient très bon marché mais que les tarifs ont été ajustés suite à des remarques.

Suite à l'intervention d'un commissaire, M. Ramadan indique que les comptes 2004 de la Fondation ne sont pas encore disponibles.

Un autre commissaire relève que, lorsque la Commission des finances a voté la subvention pour le MAMCO, elle a demandé des garanties en ce qui concerne la durée des subventions privées. Il souhaite savoir si le Vivarium dispose de garanties similaires.

M. Ramadan précise que les sponsors privés sont ponctuels et qu'il n'y a pas de sponsors annuels.

La commission procède également à l'audition de M. Philippe Golay, secrétaire de la Fondation Elipsoïdea. Un commissaire souhaite savoir si des contacts ont été pris, notamment avec le Vivarium de Lausanne, pour tenter de trouver une solution à l'échelle romande.

M. Golay explique que le Vivarium de Lausanne est devenu une fondation de droit public subventionné par l'Etat de Vaud et bénéficiant du soutien annuel de la Loterie romande. Il souligne que cette fondation est présidée par M. Garzoni et M. Guiot, « *qui est le plus grand vendeur de reptiles en Europe et trafiquant notoire de reptiles* ». M. Golay ajoute qu'il ne désire pas travailler avec M. Guiot.

IV. Débats de la Commission

Le président a rappelé que la commission pouvait soit refuser l'IN 124, soit la concrétiser par un projet de loi.

Il ressort du tour de table que la majorité des commissaires n'entend pas soutenir cette initiative, compte tenu de la situation financière désastreuse de la Fondation Elipsoïdea.

Un commissaire indique qu'il y a eu des choses intéressantes au Vivarium mais que subventionner une institution est contraire au principe d'indépendance de l'association. A son avis, il n'y a pas de raison de demander à l'Etat de supporter les difficultés financières. Il serait alors préférable de subventionner, par exemple, le billet d'entrée des écoliers.

Un autre commissaire émet des doutes sur la pertinence du projet scientifique.

Une commissaire s'intéresse plus particulièrement à la dimension pédagogique de cet établissement.

Un autre estime que, parmi les dépenses en matière d'éducation, l'activité du Vivarium paraît intéressante.

Un commissaire exprime son soutien à l'initiative, en souhaitant sa concrétisation. Il souligne l'intérêt scientifique, pédagogique et culturel du Vivarium et tire un parallèle avec le MAMCO qui a bénéficié d'un soutien du Grand Conseil. Il en appelle à l'égalité de traitement et réclame l'audition de la commune de Meyrin, car le Vivarium se trouve sur son territoire.

La commission refuse l'audition de la commune de Meyrin.

Au sujet du parallèle avec le MAMCO, le président relève que ce dernier fait partie de la culture et qu'il en est moins persuadé en ce qui concerne le Vivarium. L'activité en tant que telle ne paraît pas aussi essentielle.

V. Votes

Vote de prise en considération

La commission refuse la prise en considération de l'IN-124 « Sauvons le Vivarium de Genève » :

Pour : 3 (1 Adg, 1 Soc, 1 UDC)
Contre : 6 (2 Ve, 1 Soc, 2 PDC, 1 L)
Abstention : 1 (1 Soc)

Vote sur le principe d'un contre-projet

La Commission refuse le principe d'un contre-projet :

Pour : 4 (1 Adg, 1 Soc, 1 Ve, 1 UDC)
Contre : 8 (2 Ve, 2 Soc, 1 R, 2 PDC, 1 L)
Abstention : 0

Lancement d'une initiative

La Fondation culturelle Elapsoïdea a lancé une initiative populaire intitulée «», qui a abouti.

Le tableau ci-dessous indique les dates ultimes auxquelles cette initiative doit être traitée aux différents stades du processus d'examen des initiatives prévus par la loi.

- | | |
|--|--------------------------|
| 1. Arrêté du Conseil d'Etat constatant l'aboutissement de l'initiative, publié dans la Feuille d'avis officielle le | 26 mars 2004 |
| 2. Débat de préconsultation sur la base du rapport du Conseil d'Etat au sujet de la validité et de la prise en considération de l'initiative, au plus tard le | 26 juin 2004 |
| 3. Décision du Grand Conseil au sujet de la validité de l'initiative sur la base du rapport de la commission législative, au plus tard le | 26 décembre 2004 |
| 4. Sur la base du rapport de la commission désignée à cette fin, décision du Grand Conseil sur la prise en considération de l'initiative et sur l'opposition éventuelle d'un contreprojet, au plus tard le | 26 septembre 2005 |
| 5. En cas d'approbation de cette initiative non formulée ou en cas d'opposition d'un contreprojet, adoption par le Grand Conseil respectivement d'une loi concrétisant l'initiative ou d'un contreprojet, au plus tard le | 26 septembre 2006 |

Initiative**populaire****«Sauvons le Vivarium de Genève»**

Genève, en application des articles 64 et 65 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, et des articles 86 à 93 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuie la présente initiative non formulée, **qui demande au Grand Conseil de légiférer pour accorder au Vivarium de Genève, représenté par la Fondation culturelle Elapsoïdea, le soutien nécessaire à la poursuite de ses activités et à la pérennité de son existence.**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Sept bonnes raisons pour signer l'initiative «Sauvons le Vivarium»

- Le Vivarium est visité chaque année par plus de **10 000 personnes** (classe, foyer de jour, centre aéré, passeport-vacances, anniversaires, etc.);
- le Vivarium déconseille l'achat de reptiles, pour **lutter contre le commerce** des animaux, il offre aux passionnés un lieu de formation sûr, l'**Ecole** des serpents;
- le Vivarium recueille chaque année un nombre considérable de reptiles (670 depuis son ouverture) qui risquaient d'être abandonnés dans la nature, il contribue ainsi à la **protection de la faune indigène**;
- le Vivarium fournit aux écoles, aux étudiants et aux particuliers qui le sollicitent toute la documentation utile et propose des visites guidées, à thème, préalablement préparées avec les enseignants;
- le Vivarium dispense une **formation continue** aux pompiers et à tous ceux qui en font la demande;
- le Vivarium organise des **stages** pour les jeunes en rupture et collabore avec des institutions spécialisées pour accueillir des jeunes adultes en **formation**. Il a aussi les compétences requises pour former des apprenti(e)s gardien(ne)s d'animaux sauvages;
- le Vivarium possède les **bases de données** sur les reptiles venimeux les plus performantes au monde et collabore avec des herpétologues reconnus dans le monde entier.

<i>HISTORIQUE</i>	<i>OBJECTIFS DE LA FONDATION</i>
<p>1979</p> <p>Trois amateurs de reptiles fondent l'Association Elapsoïdea (nom de genre d'un serpent fouisseur africain).</p> <p>1982</p> <p>Elapsoïdea obtient le statut de fondation culturelle à but non lucratif, reconnue d'utilité publique. Ses comptes sont soumis chaque année au service de surveillance des fondations.</p> <p>1992</p> <p>Elapsoïdea ouvre le Vivarium de Genève.</p>	<p>Education</p> <p>Promotion de projets éducatifs concernant les reptiles.</p> <p>Protection et conservation</p> <p>Reproduction de reptiles menacés d'extinction pour sauvegarder la biodiversité.</p> <p>Collaboration</p> <p>Promotion de collaborations avec les scientifiques et les amateurs.</p>

Date de dépôt : 15 août 2005

Messagerie

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Alberto Velasco

Mesdames et
Messieurs les députés,

Rappel

L'initiative « Sauvons le Vivarium de Genève », qui a recueilli 12 226 signatures, demande au Grand Conseil de légiférer pour accorder au Vivarium, représenté par la Fondation Elapsoïdea, le soutien nécessaire à sa survie. Les initiants sollicitent, en premier lieu, une subvention annuelle au titre de participation au fonctionnement du Vivarium. Ils demandent, en second lieu, le rachat par l'Etat, à la Fondation de valorisation, du bâtiment abritant le Vivarium, enfin il est demandé de transformer la Fondation Elapsoïdea en une Fondation de droit public.

Historique de la fondation

La Fondation Elapsoïdea a été constituée en 1982 dans le but de créer un Vivarium pour l'élevage, l'étude et l'exposition de reptiles et d'amphibiens et d'organiser des visites et conférences publiques visant à favoriser le repeuplement d'espèces rares de reptiles dans les zones d'origine.

Depuis plus de onze années, le Vivarium offre des prestations qui répondent à des objectifs multiples :

- objectifs scientifiques : les apports du Vivarium portent sur la connaissance du monde des reptiles et des amphibiens ainsi que sur la question de l'équilibre du milieu ;
- objectifs éducatifs : ceux-ci visent à renforcer la connaissance des règles (législation et éthique) qui président à l'élevage des espèces et des dérivés liées à l'abandon (déséquilibre du biotope lors de remises en liberté d'espèces allogènes), sensibilisation à la responsabilité citoyenne (respect des espèces animales, respect de l'environnement) ;

- objectifs et moyens didactiques : outre les vitrines qui présentent des espèces et reconstituent fidèlement le biotope des espèces présentées, le Vivarium propose des lieux, des installations et du matériel pédagogiques qui permettent aux élèves de travailler sur le site même.

Intérêt pédagogique

Les prestations du Vivarium, notamment sur les plans éducatif, didactique et scientifique, présentent un intérêt certain pour la collectivité. A l'heure actuelle, de très nombreuses classes, du primaire, du cycle d'orientation et de l'enseignement post obligatoire, mais aussi d'autres institutions non scolaires, visitent cette institution. En 2003, 106 classes ont visité le Vivarium, ce qui représente environ 2400 élèves, soit une moyenne de 3 classes par semaine.

L'offre pédagogique du Vivarium se décline à travers plusieurs activités : la mise à disposition d'une littérature scientifique, soit une bibliothèque composée de plus de 4000 ouvrages ainsi que d'une base de données, la plus riche qui existe aujourd'hui, constituée de plus de 70 000 références ; des cours de formation continue proposés aux enseignants et enseignantes ; des visites-ateliers pour des classes dans le cadre des cours de biologie, de dessin, de travaux interdisciplinaires ; enfin un lieu d'études pour des travaux individuels d'élèves (recherche et travaux de groupe, travail de diplôme ou de maturité).

Par ailleurs, le Vivarium est un lieu qui reçoit, en tant que stagiaires, des jeunes à la recherche d'un métier dans le domaine des professions animalières, biologiques ou vétérinaires.

Situation financière

La Fondation Elapsoïdea connaît des difficultés financières depuis plusieurs années, le surendettement se montant à 794 000 F. Selon les derniers états financiers connus, ses revenus d'exploitation (169 000 F) ne permettent pas de couvrir les charges de fonctionnement courant et la charge d'intérêts hypothécaires (environ 113 000 F).

Cette situation obérée est essentiellement due au fait que la Fondation, propriétaire de l'immeuble, sis 32a, rue Cardinal-Journet, à Meyrin, a contracté une créance hypothécaire à l'égard de la BCGe transférée à la Fondation de valorisation en juin 2000 d'un montant de 2 531 000 F. A ce jour, la dette s'élève à 2 778 000 F. L'expertise immobilière faite en 2000-2001 a évalué l'immeuble à 1 250 000 F seulement, le risque de perte s'élève donc à environ 1 500 000 F. Pour respecter les procédures usuelles, la Fondation de valorisation a mis la Fondation Elapsoïdea aux poursuites tout en sachant qu'elle n'aurait pas les moyens de respecter ses engagements.

Selon les informations figurant dans le rapport d'activité 2002 de la Fondation Elapsoïdea, celle-ci assure son existence depuis 2000 grâce à divers soutiens ponctuels (Fondation du Casino, Fondation Wilsdorf, Ville de Genève, etc.) Un budget de fonctionnement pour 2003 a été établi qui prévoyait un déficit annuel de 178 000 F. La Fondation Elapsoïdea est dès lors contrainte de rechercher de nouvelles subventions auprès de la Ville de Genève, de la commune de Meyrin et de l'Etat de Genève, entre autres. Ces trois entités subventionneuses potentielles conditionnent leur soutien à la participation des autres.

En 1998, une demande de subvention d'un montant de 150 000 F a été adressée sous la forme d'une pétition (P 1185), examinée par la Commission des finances qui décida de ne pas répondre favorablement à la demande des pétitionnaires.

Dans un courrier du 21 mai 2003, le Conseil d'Etat confirmait la prise de position de la Commission des finances qui avait finalement décidé à l'unanimité, le 30 octobre 2002, de déposer la pétition susmentionnée sur le Bureau du Grand Conseil à titre d'information.

Rappel des différentes prises de position

Commission législative

Le 1^{er} novembre 2004, la Commission législative du Grand Conseil chargée par le Grand Conseil de se prononcer sur l'initiative, se prononçait pour l'acceptation de celle-ci à l'unanimité dans les termes suivants :

A l'unanimité la commission accepte l'unité de la matière, de la forme et du genre. En outre elle accepte la recevabilité et l'exécutabilité de cette initiative pour autant que les termes concernant la pérennité de celle-ci soient supprimés. Enfin, elle accepte sa conformité au droit supérieur, pour autant que sa concrétisation ne porte atteinte au propriétaire ou aux autres droits réels du propriétaire sauf accord du titulaire desdits biens.

Conseil d'Etat

Dans son rapport déposé le 13 novembre 2003, le Conseil d'Etat concluait que l'initiative était conforme au principe de l'unité de la matière, respectait celui de la forme et de l'unité du genre et qu'à ce titre on concluait à sa validité. Quant à sa recevabilité matérielle, il admettait la conformité au droit supérieur, avec il est vrai une réserve au sujet du subventionnement qui, selon les principes généraux de gestion de l'Etat, devait être limitée dans le temps, qu'elle ne posait pas de problème d'exécutabilité et par conséquent était recevable. Enfin sur la prise en considération, le Conseil d'Etat indique qu'une solution permettant d'assurer l'avenir de la fondation devrait passer par l'engagement conjoint des autres partenaires intéressés, notamment la Ville de Genève et la commune de Meyrin et que dans un tel cadre, l'engagement de l'Etat³ pourrait se faire en contrepartie de la gratuité des visites pour les classes, le parascolaire, les foyers de personnes âgées, les groupes de maison de quartier ainsi que les visites des «passeports-vacances». Un éventuel soutien pourrait également prendre la forme d'une rétribution des spécialistes du Vivarium dans le cadre de la formation continue que celui-ci dispense aux enseignants, et ce en fonction de la nature de la demande et selon les tarifs en vigueur au DIP. Le Conseil d'Etat ne saurait en revanche s'engager pour un financement d'une durée illimitée, tel que proposé par les initiants.

Mesdames et Messieurs les députés, ces prises de position démontrent l'acceptation de cette initiative sur la forme et le fond, mais c'est en revanche la question d'une subventionnement illimité qui a induit le Conseil d'Etat à la rejeter tout en indiquant que « le législateur jouit certes d'une grande latitude, que lui confère le caractère non formulé de l'initiative. ».

Il est important de faire état du texte de l'initiative qui ne fait aucune mention de subvention et qui « ne demande pas expressément de subvention » comme mentionné par M. Lescaze dans son rapport de la Commission législative daté du 1^{er} novembre 2005.

Ainsi, le seul terme qui pose problème aux uns et autres c'est celui de la pérennisation de son existence.

Mais puisque l'initiative était non formulée, notre commission avait la possibilité de formuler le texte de concrétisation, de présenter un contre-projet et même de négocier avec les initiants une formule permettant l'existence de cette activité en échange, par exemple, du retrait de celle-ci du moment où l'utilité publique serait reconnue.

Auditions

Mme Frischknecht et M. Mutter

M. Mutter explique que la Commission législative a supprimé la phrase contenant le terme « pérennité » et que les initiants n'ont pas fait recours contre cette suppression. Il informe de la position du Conseil d'Etat, qui reconnaît l'intérêt du Vivarium du point de vue scientifique et pédagogique, mais refuse l'initiative, car il est impossible de soutenir ce Vivarium vu son déficit chronique. Par conséquent, le Conseil d'Etat a proposé le rejet de cette initiative, en particulier en raison de ce devoir de garantie financière. Il déclare que le Conseil d'Etat n'a pas pris de nouvelle position à la suite de cette suppression dans le texte initial, et que lors de sa prise de position, le texte n'était pas identique à celui-ci.

Au sujet de la situation financière, Mme Frischknecht indique avoir vérifié si les éléments financiers donnés étaient toujours valables, et admis que le service de surveillance n'a pas pu faire les contrôles nécessaires. Elle précise que le Département des finances s'occupe de ce dossier et qu'il n'a rien reçu concernant les comptes du vivarium. Elle ajoute que ni les amortissements, ni les intérêts de l'immeuble ne sont payés depuis 2000. Elle confirme que la situation financière actuelle nécessiterait un engagement très important.

En outre, en cas de vente de l'immeuble, il y aurait une perte de CHF 1 500 000.-. M. Mutter fait remarquer qu'un déficit chronique de CHF 200 000.- d'année en année est constatable.

De cette audition il ressort clairement que le Conseil d'Etat maintient sa position après la suppression du terme « pérennité ».

Auteurs de l'initiative

En préambule, M. Ramadan signale que cela fait quatre ans qu'il attend cette audition, malgré leur démarche pour être auditionné par notre commission et le Conseil d'Etat qui a refusé de les recevoir. Ensuite, il

retrace l'histoire de l'association culturelle Elapsoïdea qui existe depuis 1979 où elle disposait de locaux dans un immeuble locatif. De plus en plus de classes venant visiter le Vivarium, ce qui n'était pas tenable, l'idée de créer un Vivarium est née en 1983. De nombreuses propositions ont été faites à la Ville et au canton, comme mettre le Vivarium au Muséum d'histoire naturelle ou au Jardin botanique. Une solution a été trouvée en 1989 lorsque M. Grobet, Conseiller d'Etat, a proposé un terrain à Meyrin en droit de superficie. Le Vivarium a donc été construit en récoltant des fonds propres de 1991 à 1994. Ensuite M. Ramadan fait part des conclusions de la Commission des finances invitant à la mise en place d'une cellule de crise afin de trouver des solutions suite au refus du premier projet de loi pour soutenir le Vivarium. Par la suite, il a été impossible de réunir les partis, alors qu'individuellement les politiques étaient tous prêts à soutenir ce projet. Certains partis ont même encouragé l'association à faire des demandes et les ont ensuite refusées ! Enfin, en 2001, la Ville de Genève et la commune de Meyrin étaient prêtes à soutenir le Vivarium si le canton participait. Tout le monde s'est renvoyé la balle.

Immeuble abritant le Vivarium

M. Ramadan explique que le Vivarium est une belle réalisation architecturale située sur un terrain de l'Etat (voir document joint) et que celui-ci est passé à la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale. Sa valeur est estimée à CHF 1 590 000.

Dette

Alors que la valeur du bâtiment est estimée à CHF 1 590 000, la dette de l'association est de CHF 2 900 000 et augmente chaque année, car le différentiel est dû aux intérêts moratoires du prêt octroyé par la BCGe. L'initiative ayant permis de faire accepter à la Commission de contrôle de la Fondation de valorisation (BCGe) de suspendre la vente jusqu'au vote populaire.

D'après les initiants, le plus gros problème provient d'un dépassement de CHF 300'000 lors de la construction. Ce dépassement a été remboursé en 10 ans grâce à des dons. Jusqu'en 2000, les collectivités publiques n'ont rien donné et, à partir de 2000, suite à des comminassions de faillite, la survie de l'association a été mise en cause. L'activité a pu continuer grâce à un don privé, mais n'a rien reçu des collectivités publiques. Elapsoïdea tient jusqu'à présent par des subventions ponctuelles.

M. Ramadan explique que lorsque le DIP a donné un montant pour installer la salle de projection, l'association a commandé le matériel, mais la banque a gardé l'argent comme paiement de la dette.

Prestations offertes aux Genevois

Un rapport de la Direction générale du cycle d'orientation de mars 2004 explique tout ce que le Vivarium peut faire pour les écoles primaires, les cycles et le post obligatoire. Elapsoïdea offre également la possibilité de fêter son anniversaire dans le Vivarium pour 100 francs. Ce qui représente une petite entrée financière. L'idée lors de la construction du Vivarium était d'instruire les jeunes pour éviter les erreurs de l'élevage à domicile. Le Vivarium a un souci pédagogique. Des centaines de jeunes ont arrêté l'élevage à domicile après être passé à Elapsoïdea. Les jeunes passionnés peuvent apprendre comment s'occuper des animaux et recevoir un terrarium en prêt. Le vivarium n'est pas un magasin. Il ne vend pas d'animaux, ni de souris pour les nourrir. Lorsque les gens viennent faire soigner leurs animaux, il n'est pas possible de faire de factures et l'apport de l'activité bénévole sous forme de salaire est estimée à CHF 50 000 par an.

Concernant les relations avec le cycle, M. Ramadan explique que suite au rapport de la Direction des cycles d'orientation, il y a eu un petit démarrage, notamment avec la gratuité pour les élèves de la Ville, qui a fait connaître le Vivarium, car il souffre d'un manque de publicité. Il a proposé cinq activités au service de la formation continue pour la première fois en 2004. Cette offre a malheureusement été oubliée dans le document officiel. Ces formations seront re-proposées l'année prochaine et sur un tel contrat, il y a des tarifs officiels. Par ailleurs, la valorisation de la bibliothèque et la base de données nécessitent des moyens financiers. Une demande spéciale de subvention dans ce sens a été refusée. L'association est tellement serrée financièrement qu'elle ne peut pas faire d'investissement.

Raisons qui ont motivé le dépôt de l'initiative

M. Ramadan explique que l'initiative a été déposée, car les vivariums sont une passion pour les membres de l'association et, qu'en 2003, face aux refus des collectivités publiques et au manque de soutien des partis, l'association a décidé de demander l'avis du peuple. Aucun des membres d'Elapsoïdea ne vit du Vivarium.

Alternatives envisagées

Une collaboration avec le Musée d'histoire naturelle a été envisagée. Cependant, le déplacement des animaux vers le musée coûterait plus cher que d'assainir la situation actuelle. M. Ramadan rappelle que quand Elapsoïdea a voulu s'associer à l'Etat, le Muséum et le Jardin botanique, cela lui a été refusé.

Coûts comparatifs avec d'autres vivariums

Le coût d'un vivarium est assez conséquent, en effet celui de Zurich coûte 18 millions et celui de Berne 14 millions. Le Vivarium de Genève est un vivarium de qualité qui ne coûte 2,5 millions, sans compter les installations intérieures et les terrariums. Ainsi, les Genevois disposent d'un Vivarium qui coûte peu. Considérant que c'est une des activités payantes qui a le plus de succès à Genève, les initiants ne comprennent pas pourquoi l'Etat de Genève priverait les Genevois d'un Vivarium qui ne coûterait que 1,5 millions.

Réponse aux questions soulevées par les commissaires

A la question si le rachat de l'immeuble et la subvention demandée sont suffisants pour que le Vivarium puisse développer ses activités à long terme, M. Ramadan explique que les difficultés du Vivarium proviennent de la dette et du remboursement de la dette. Sans les problèmes de bâtiment il serait actuellement possible d'engager quelqu'un à plein temps et d'avoir des apprentis, pour l'apprentissage de gardien d'animaux sauvages. 100'000 francs de subvention et le bâtiment permettraient au Vivarium de tourner. L'Etat pourrait acheter le bâtiment et préparer un contrat de prestation. Les tarifs actuels, qui sont chers au goût des membres de l'association, permettraient de fonctionner. L'association souhaiterait même baisser ses prix.

Un commissaire ne comprend pas pourquoi d'aussi importantes réductions de prix ont été proposées pour les écoles, car c'est également une façon de financer l'association. M. Ramadan reconnaît que les formations continues étaient très bon marché, les tarifs ont été ajustés à la suite de remarques. Cependant, il n'est pas toujours possible d'ajuster les tarifs, notamment pour les écoliers de certains quartiers. 10 francs d'entrée seraient excessifs. Les prix qui pouvaient l'être ont été ajustés. Par ailleurs, le Vivarium loue actuellement une partie du parking et un appartement. Il estime que les prix actuels à 8 francs pour les adultes sont chers.

Au sujet d'une solution à l'échelle romande et de la garantie que les sponsors ne se retirent alors que l'Etat interviendrait, M. Golay explique que le Vivarium de Lausanne a réglé ses problèmes en devenant une fondation de droit public subventionnée par l'Etat de Vaud et que la Loterie romande le subventionne annuellement. Cette fondation est présidée par M. Garzoni, un passionné, et M. Michel Guiot, qui est le plus grand vendeur de reptiles en Europe, ce qui pose un problème quant à une possible collaboration. M. Ramadan explique que l'idée d'une coopération a été évoquée et des essais ont été faits, notamment avec une carte de fidélité. Cependant, une structure unique est difficile à mettre en place. En ce qui concerne les sponsors privés,

les documents montrent qu'ils sont ponctuels. Il n'y a pas de sponsors annuels et l'association a recherché une solution auprès du trio des communes, Ville, canton.

On apprend que c'est grâce à la fondation Wilsdorf que les dernières factures liées à la construction ont pu être payées, et que les associations doivent souvent signer une clause de cession de la subvention pour que la banque puisse se payer en premier en cas de faillite, mais l'association en question n'a pas signé de clause de cession et aucune action judiciaire n'a été entreprise par faute de moyens.

Discussion

Lors du débat, il ressort que le Conseil d'Etat estime que la décision du Grand Conseil sur la recevabilité de l'initiative était ambiguë car le rapport fait état du fait qu'il faudrait supprimer une phrase pour que l'initiative soit recevable. Cependant, la Chancellerie estime que le Grand Conseil a déclaré l'initiative recevable sans modification et c'est aussi l'avis de Mme Frischknecht. La commission ne pouvant pas se prononcer une deuxième fois sur la recevabilité du texte, elle doit se prononcer sur la formulation proposée. Si la commission approuve le texte, elle peut en faire un projet de loi, dans le cas contraire, elle ne fait rien. A la question du comment le Grand Conseil est passé d'un rapport qui dit que le texte est recevable à la condition de l'amender et une promulgation sans modification, Mme Frischknecht fait l'analogie avec un jugement du tribunal où les considérants disent de nombreuses choses intéressantes, mais seules les conclusions sont valables, même si elles ne suivent pas toutes les considérations du juge. Mme Frischknecht reconnaît que la Commission législative aurait dû déclarer l'initiative partiellement recevable, ce qui aurait ouvert un droit de recours aux initiants. Cela n'a pas été le cas, car la décision publiée dans la FAO est une recevabilité totale.

Arguments ayant conduit au rejet par la Commission des finances

En réalité, pendant le débat de la commission, nous n'avons pas entendu beaucoup d'arguments de la part de ceux qui se sont opposés à l'initiative populaire "Sauvons le Vivarium de Genève", si ce n'est l'aspect financier et encore. Ce que l'on sait, c'est que la Commission législative a conclu à l'issue de ses travaux à la recevabilité de l'initiative en indiquant que le terme de pérennité posait problème. Le Conseil d'Etat s'est opposé essentiellement à cause justement de la demande de pérennisation de l'activité, et la Commission des finances a refusé la prise en considération de l'initiative et

donc la possibilité d'en faire un projet de loi. Elle a par ailleurs aussi refusé le principe d'un contre-projet, ce qui est dommage car il aurait été possible de proposer un texte qui assure la viabilité de cette activité appréciée des citoyens et citoyennes.

Ce que l'on a appris lors de nos travaux et à la lecture des différents documents remis, c'est que de nombreuses institutions bénéficient de l'existence de ce Vivarium, les écoles, les adolescents qui s'éduquent à l'élevage, le corps des pompiers pour leur formation, la pharmacie et les citoyens et citoyennes comme lieu de visite et de rencontre pour des événements festifs. Il est vrai que les personnes qui s'occupent bénévolement depuis des années de cette activité n'ont pas une approche marchande de ce lieu, mais plutôt celle d'un service rendu à la collectivité en pratiquant un prix d'entrée abordable à tous et s'abstenant, pour des raisons qui tiennent à leur éthique, de faire commerce des reptiles. Commerce qui, pour d'autres avec moins de scrupules, s'avère fructueux.

Que représente financièrement la demande des initiants ? Les comptes 2002 et 2003 indiquent une perte de l'exercice respectivement de CHF 162 813 et CHF 189 063 avec des frais financiers de CHF 112 875 et CHF 139 092, sans les frais financiers, conséquence de la situation que le Vivarium traverse, cette perte se situerait à CHF 49 938 et CHF 49 971.

C'est une subvention de CHF 50 000 annuelle qui pourrait être répartie entre les communes et l'Etat, qui assurerait le fonctionnement du Vivarium !

Reste la question de l'immeuble. Tout d'abord, Mesdames et Messieurs les députés, le terrain cédé en droit de superficie, au nom du Conseil d'Etat par M. Grobet, Conseiller d'Etat à l'époque, appartient à l'Etat ! Le coût de la construction, financée par un crédit de construction de la BCGe, était de CHF 2 060 000. Cette créance qui s'élevait au 30.6.2000 à CHF 2 531 000 s'élève à ce jour à CHF 2 997 000. L'expertise de l'immeuble faite en 2000-2001 indique un prix de CHF 1 250 000. Cet actif ayant été transféré à la Fondation de valorisation le risque de perte est d'environ CHF 1 500 000.

Ces CHF 1 500 000 devront, quel que soit l'acheteur, être assumés par la collectivité puisque faisant partie des pertes que l'Etat s'est engagé à assumer auprès de la Fondation de valorisation. Par conséquent, c'est CHF 1 250 000 que l'on devrait inscrire dans le projet pour le rachat du bâtiment par l'Etat qui serait mis à disposition de la fondation. Le bâtiment, étant propriété de l'Etat, figurerait au patrimoine de celui-ci et au bilan.

Que l'on ne vienne pas nous dire que l'Etat devrait assumer cette perte alors que chaque mois, la Fondation de valorisation met en vente des objets dont les pertes, souvent plus conséquentes et qui sont assumées par la collectivité, bénéficie à des privés et non à une fondation d'utilité publique.

L'effort ponctuel demandé à chaque contribuable pour l'achat du bâtiment serait de CHF 3,80 et celui de l'aide à son fonctionnement de 15 cts

Mesdames et Messieurs les députés, les initiants sont prêts à trouver une solution avec les autorités au-delà de cette initiative, et même à ce que l'on prenne en considération le terme de pérennisation. Si le Conseil d'Etat avait eu la volonté d'arriver à un accord nous n'en serions pas à renvoyer cet objet devant le peuple, avec le risque que chaque fois que des associations ou fondations se verraient dans une telle situation elles fassent appel au peuple avec les coûts que cela entraîne. Par conséquent, le rapporteur de minorité vous prie de voter la prise en considération ou le cas échéant un contre-projet.

Enfin, le groupe socialiste votera la prise en considération de cette initiative.

Annexes : courrier, comptes 2003 et 2004, construction du bâtiment et correspondance.

7 bonnes raisons pour signer l'INITIATIVE

"Sauvons le VIVARIUM"

- Le VIVARIUM est visité chaque année par plus de **10'000 personnes** (classe, foyer de jour, centre aéré, passeport-vacances, anniversaires, etc.) ;
- le VIVARIUM déconseille l'achat de reptiles, pour **lutter contre le commerce des animaux**, il offre aux passionnés un lieu de formation sûr, l'**Ecole des serpents** ;
- Le VIVARIUM recueille chaque année un nombre considérable de reptiles (670 depuis son ouverture) qui risquaient d'être abandonnés dans la nature, il contribue ainsi à la **protection de la faune indigène** ;
- le VIVARIUM fournit aux écoles, aux étudiants et aux particuliers qui le sollicitent toute la documentation utile et propose des visites guidées, à thème, préalablement préparées avec les enseignants ;
- le VIVARIUM dispense une **formation continue** aux pompiers et à tous ceux qui en font la demande ;
- le VIVARIUM organise des **stages** pour les jeunes en rupture et collabore avec des institutions spécialisées pour accueillir des jeunes adultes en **formation**. Il a aussi les compétences requises pour former des apprenti(e)s gardien(ne) d'animaux sauvages ;
- le VIVARIUM possède les **bases de données** sur les reptiles venimeux les plus performantes au monde et collabore avec des herpétologues reconnus dans le monde entier.

HISTORIQUE

1979
trois amateurs de reptiles fondent l'association **elapsoïdea** (nom de genre d'un serpent fouisseur africain).

1982
elapsoïdea obtient le statut de fondation culturelle à but non lucratif, reconnue d'utilité publique. Ces comptes sont soumis chaque année au Service de surveillance des Fondations

1992
elapsoïdea ouvre le vivarium de Genève.

OBJECTIFS DE LA FONDATION

éducation
promotion de projets éducatifs concernant les reptiles

protection et conservation
reproduction de reptiles menacés d'extinction pour sauvegarder la biodiversité

collaboration
promotion de collaborations avec les scientifiques et les amateurs

Fondation Culturelle **elapsoïdea**

Vivarium de Genève

32A Cardinal Journet – 1217 Meyrin



**La maison des serpents
Vivarium Elapsoidea
1217 Meyrin GE**

**Das Haus der Schlangen
Vivarium Elapsoidea
1217 Meyrin GE**

Maître de l'ouvrage Fondation culturelle
Elapsoidea / Kulturelle
Stiftung Elapsoidea

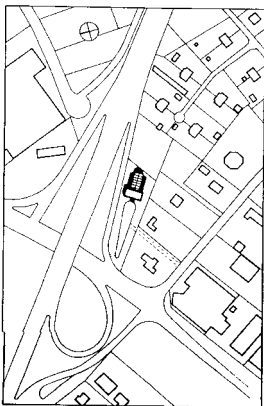
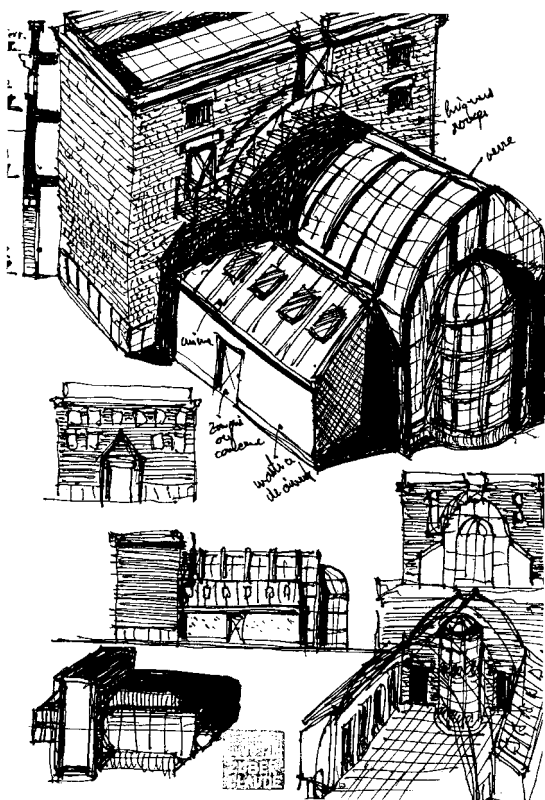
Architecte Claude Zuber
Architekt Architected ETS, EPF,
SIA
18, av. Ste-Clotilde
1205 Genève

Ingénieur civil Roland Mantilleri,
Bauingenieur ing. EPF/SIA
20, bd des Promenades
1227 Carouge

Projet 1988-89

Réalisation 1991-92

Ausführung
Adresse 32a, rue du Cardinal
Journet
1217 Meyrin, GE



Plan de situation / Situationsplan

Projet / Projekt

Ce projet se fonde dans le sol et dans les esprits, sur la base d'un plan tendancieusement basilical, comme pour l'attacher encore plus aux croyances, aux mythes, à la pensée occidentale, clin d'œil religieux.

Les volumétries articulées par cette disposition en plan sont simples, un bâtiment do tête, front de maçonnerie de briques rouges accompagné de son émissaire de métal, front rigoureux à l'accent scolaire, façade volontairement fermée pour ne pas laisser entrevoir, pour retarder la découverte de son sein.

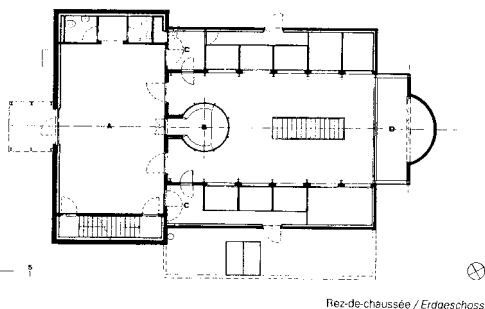
Une nef de fer et de verre, squelette lumineux, poumon de la maison. Contenu sur ses côtés par les maisons de serpents, terrariums, sorte de chapelles réunies sous une toiture unique par côté.

La maison en briques renferme un logis pour le gardien, des laboratoires pour la reproduction, le hall d'entrée et de réception, une salle de classe. Une tranche d'escaliers nourrit ces différents niveaux.

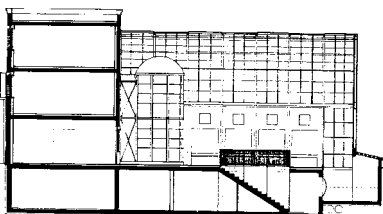
La serre, sorte de thorax, s'appuie sur cette bâtisse en briques. Son autre extrémité est arrêtée par un mur teinté de bleu, prolongeant la perspective dans le spectateur, ciel imaginaire, infini. Sur les flancs se trouvent les terrariums, une interface vidéo placée en dessus de chaque vitrine permet de dialoguer et obtenir les informations relatives au type d'animal en présence, son pays d'origine, ses spécificités... Au centre, en son cœur, fortement liée à la maçonnerie, la bibliothèque/secrétariat, mur cylindrique orné du savoir, tour de la pensée.

Devant cette tour un escalier plonge dans le sol, rasant le bassin des crocodiles avant de se fonder dans le noir, là où la vie se marie à la nuit. Dialogue volontaire entre la vie et la mort, la lumière et le noir.

Dieses Projekt wird auf der Basis eines leicht kirchlichen Planes im Boden und im Geist gegründet, als ob dieser es noch mehr

AIX₁109 Octobre
1993 OctobreSCHWEIZER ARCHITEKTUR
ARCHITECTURE SUISSE
ARCHITETTURA SVIZZERA

Rez-de-chaussée / Erdgeschoss



Coupe longitudinale / Längsschnitt

an den Glauben, an die Mythen, an den abendlichen Gedanken binden möchte. Die durch die Planaufstellung gegliederten Volumina sind einfach: ein Leitgebäude, eine Mauerwerkseite aus roten Backsteinen, von ihrem Boten aus Metall begleitet, eine strenge und fast schulische Seite, die freiwillig geschlossen ist, um die Entdeckung ihres Inneren nicht sofort preiszugeben. Ein Schiff aus Eisen und Glas, ein leuchtendes Gerippe, ist die Lunge des Hauses. Auf den Seiten wird es von den Schlängenhäusern, Terrarien, einer Art mehrerer Kapellen unter einem einzigen Dach pro Seite zusammengehalten. Das Backsteinhaus schliesst eine Wärterwohnung, Labors für die Fortpflanzung, die Eingangs- und Empfangshalle und ein Klassenzimmer ein. Ein Treppenteil versorgt diese verschiedenen Ebenen. Das Gewächshaus – eine Art Brustkasten – stützt sich auf dieses Backsteingebäude. Eine andere Extremität endet an einer blau gefärbten Mauer und setzt auf diese Weise die Perspektive in einen imaginären und unendlichen Himmel fort. Auf den Seiten liegen die Terrarien und ein über jedem Schautenstern gehängtes Informationsschild gibt Anlass zum Dialog und besorgt die Auskünfte über das vorliegende Tier: sein Herkunftsland, seine Merkmale usw. In der Mitte, in seinem Schoss, befindet sich die an das Mauerwerk stark gebundene Bibliothek/Sekretariat, eine zylindrische Wand geschmückt mit Wissen, ein Turm des Denkens.

Vor dieser Mauer stürzt eine Treppe in den Boden hinein, rast an dem Krokodilenbecken entlang, bevor sie in der Dunkelheit verschwindet, dort wo das Leben sich mit der Nacht vereinigt. Absichtlicher Dialog zwischen Leben und Tod, zwischen Licht und Dunkel.

La construction / Konstruktion (p. 109-28)

A – Bâtiment principal: structure principale en béton, plaquée de brique Pacema, isolation intérieure entre châssis, doublage de type Placo, peinture sur les murs, sol industriel au sous-sol et au premier étage, rez marbré, menuiseries acajou, ferblanterie en cuivre, lift handicapé du rez au sous-sol, chauffage (gaz) par le sol, toiture plate tapissée de capteurs photovoltaïques produisant une partie de l'énergie électrique nécessaire (2 kW). De plus un capteur de lumière naturelle, Himawari, transmet directement, via fibres optiques (150 watts par fibre), la lumière au terrarium des grenouilles du sous-sol (4) et au laboratoire (2).

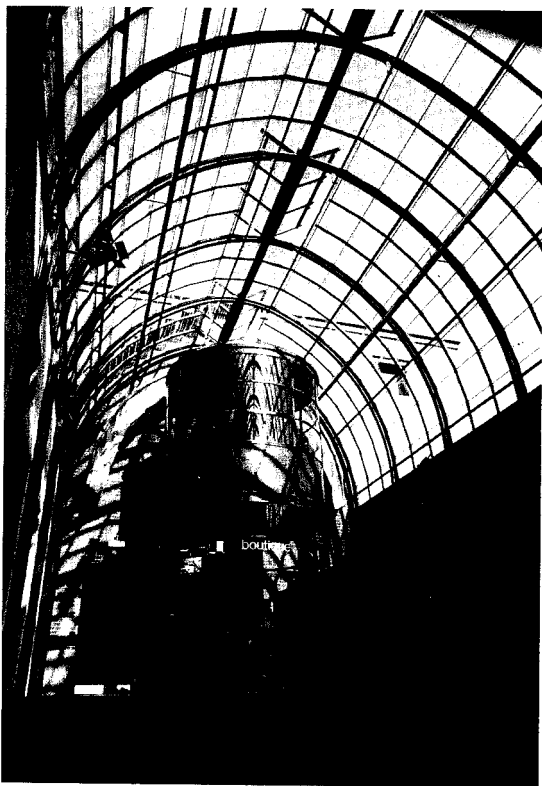
B – Bibliothèque: structure verticale portante en fer T de 60 x 60, équerres de soutien des rayonnages moisées dans le profil I, éléments horizontaux fer T 40 x 40, verre béton 6 mm posé au mastic, dalle d'étage en mixte acier-béton, ventilation en toiture par dépression, chauffage au sol.

C – Terrariums: murs en maçonnerie, plots ciment, doubles et isolés. Toiture en charpente, isolée et recouverte de cuivre. Tabatière dérivant la lumière naturelle au terrarium en dessous (important les UV). Sol en chape de ciment. Vitrage côté public anti-reflet Amiran 10 mm avec film de sécurité. Menuiserie métallique. Ce secteur du bâtiment n'a pas de chauffage, comme le sous-sol, la production de chaleur des terrariums étant suffisante.

D – Bassin crocodiles (visible sur le plan): mur en béton recouvert de mousse technofam pour l'élasticité, ainsi qu'une peinture. Contenance du bassin 5000 litres, maintenu à 25° via un échangeur par la chaufferie centrale. Le hublot semi-sphérique est en verre acrylique de 8 mm.



E - Structure de la serre: les profils de la structure principale sont des fers HEA 100 x 100, la structure secondaire est en profils T 60 x 60, elle reçoit le verre Hortiplus de 4 mm qui est posé sur mousse et fixé au mastic. Les éléments horizontaux de liaison de la structure en HEA sont en tube de 60 mm. Deux rails horizontaux supportent les cintres de la toile solaire intérieure. Sol de la serre en ardoise, chauffage au sol. Mur tampon constitué de tôle à l'extérieur, d'isolation et de Placo-plâtres enlûtes de stucco bleu. Une ventilation amène de l'air non conditionné au niveau du sol pour favoriser la convection naturelle et l'évacuation du ballon d'air chaud entre le store et le verre. L'ensemble du système est du type passif solaire, pas de récupération et de stockage.



A - Hauptgebäude: Hauptstruktur in Beton, plattiert mit Ziegelstein Pacema, Innenisolierung durch Einfassung, Verdoppelung Typ Placo, Maueranstrich, Industrieboden im Untergeschoss und im 1. Stock, Erdgeschoss Marmor, Schreinerarbeiten in Mahagoni, Blechschniedearbeiten in Kupfer, Behindertenehlt vom Erdgeschoss ins Untergeschoss, Bodenheizung (Gas), Flachdach bedeckt mit einer Sonnenkollektoren-Photovoltaikanlage, produziert einen Teil der nötigen elektrischen Energie (2 kW). Ausserdem ein Messfühler des natürlichen Lichts, Himmels, überträgt direkt, in Form von optischen Fasern (150 W pro Faser), das Licht in das Froschterrarium ins Untergeschoss (4) und in das Labo (2).

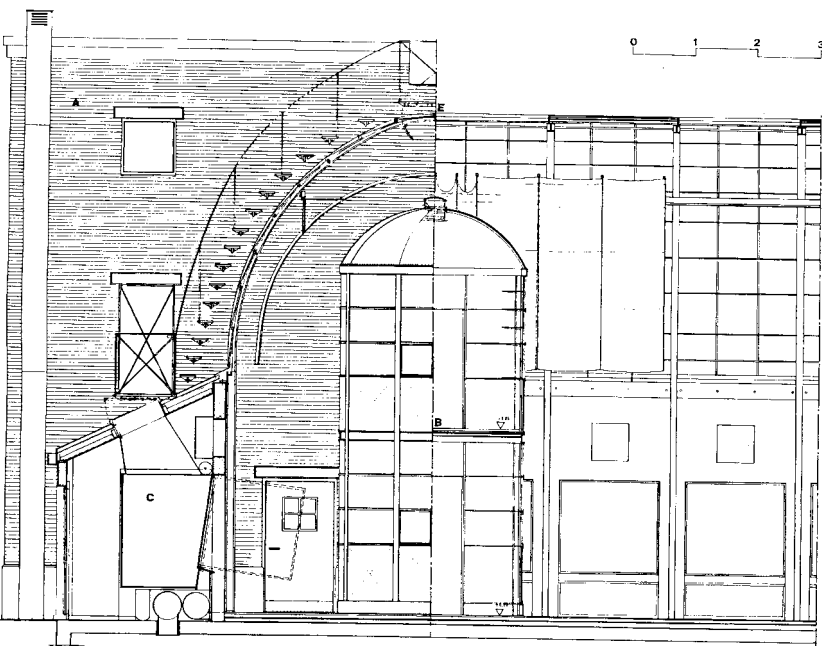
B - Bibliothek: senkrechte, tragende Struktur in Eisen T von 60 x 60, Winkelmasstützen der Regale verzahnt im Profil T, horizontale Eisenelemente von T 40 x 40, gewölbtes Glas angebracht mit Kitt, Etagendecke in einer Beton-Stahl-Mischung, Dachlüftung mit Unterdruck, Fussbodenheizung.

C - Terrarien: Wände gemauert, Kontaktstücke verdoppelt und isoliert. Bedachung aus Holzstruktur, isoliert und bedeckt mit Kupfer.

Dachlücke liefert natürliches Licht in die darunterliegenden Terrarien (wichtig die UV), Betonüberzug in Antireflex Amiran 10 mm, mit Sicherheitsfilm. Schreinerarbeiten in Metall. Dieser Bereich des Gebäudes hat keine Heizung, wie das Untergeschoss, die Wärmeproduktion der Terrarien ist ausreichend.

D - Krokodilbecken (sichtbar auf dem Plan): Wände in Beton mit Technofoamschaum bedeckt zur Abdichtung, ebenso ein Farbenstrich. Beckeninhalt 5000 Liter, gehalten um 25° C mit Hilfe eines Wärmeaustauschers der Zentralheizung. Das halbkugelförmige Bullauge ist in 8 mm Acrylglas.

E - Struktur des Gewächshauses: die Profile der Hauptstruktur sind aus Eisen HEA 100 x 100, die Zweitstruktur ist in Profilen T 60 x 60, sie erhält das Hortiplusglas von 4 mm, gestellt auf Schaum und befestigt mit Kitt. Die Horizontalverbindungselemente der

AIX₁109 Octobre
1993 OctobreSCHWEIZER ARCHITEKTUR
ARCHITECTURE SUISSE
ARCHITETTURA SVIZZERA

Struktur in HEA sind in 60-mm-Röhren. Zwei waagrechte Schienen halten die Bögen des inneren Sonnentuchs. Der Boden des Gewächshauses ist in Schiefer, Fussbodenheizung. Mauertampon besteht aussen aus Blech, Isolation und Gips-Placo, überzogen mit blauem venezianischem Stuck. Eine Belüftung bringt nicht klimatisierte Luft in Bodennähe, um die natürliche Strahlung und die Evakuierung der Warmluft zwischen Sonnentuch und Verglasung zu begünstigen. Das Ganze ist ein passives Sonnenenergiesystem, ohne Wiederverwertung und Lagerung

Caractéristiques / Daten

Volumen SIA	
Kubus nach SIA	3100 m ³
Surface bâtie	
Überbaute Fläche	750 m ²
Prix au m ³	
Kosten pro m ³	Fr. 575.-
Prix total	
Gesamtkosten	Fr. 2 060 000.-

Bibliographie:

a: Architecture Suisse N° 109
Octobre 1993

© COPYRIGHT a:

Les musées de la vie

Deux musées,
l'un est un hommage au monde animal, l'autre au monde végétal.
Deux architectes, mais le même respect de la nature.

Argument

En présentant conjointement la serre méditerranéenne de Jean-Marc Lamunière et la maison des serpents de Claude Zuber, la démarche suivie se veut affective et interrogative. Les deux

BERNARD GACHET

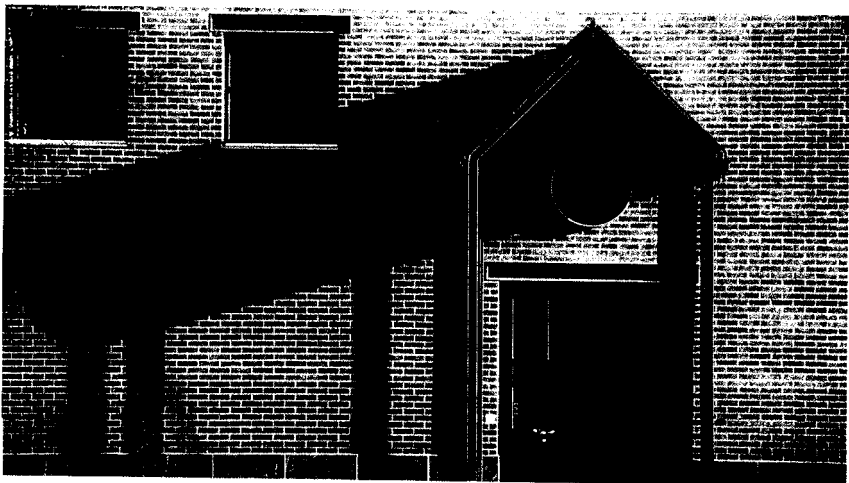
architecte

*«Alors, quiconque naissait poète
se faisait architecte.»*

Victor Hugo¹

bâtiments sont soumis à une lecture horizontale, aussi sont-ils analysés au

¹Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*, Editions Gallimard, 1966, 1974.



La maison des serpents, élévation d'entrée, Claude Zuber, architecte

travers de quelques filtres argumentaires où l'ordre d'une quelconque préséance importe peu. Le classement des thèmes a été choisi de la plus banale des façons: l'ordre alphabétique.

Chaque thème acquiert une valeur intrinsèque et de même niveau. Les œuvres suggèrent des commentaires, font entrevoir des concepts, parlent d'architecture, nous éclairent sur la condition humaine.

Beauté

Elle est multiple: beauté des lieux, harmonie des constructions, splendeur des êtres exposés.

Le foisonnement des plantes dressées vers le ciel, les courbures et les nervures des palmes, la grâce alanguie d'une feuille se confondent avec les fines ossatures de métal blanc de la serre qui se joignent au sommet de la coupole et de son lanterneau.

L'austère façade de briques rouges et de linteaux vert sombre, le squelette en forme de thorax de la nef de la maison des serpents met en évidence la fascinante géométrie des fourreaux des serpents, le délicat dessin des mains palmées des sauriens.

Ces bâtiments évoquent deux aspects de l'oasis: la beauté répulsive et mortelle qui peut s'y tapir pour l'un, la fraîcheur et l'ombre protectrice après l'errance pour l'autre.

Le but des auteurs (architectes et commanditaires), faire (re)découvrir à travers son exotisme la beauté de la Nature, est atteint.

Cheminement

Toute réalisation architecturale est l'aboutissement d'une pensée et d'un processus. Celle de Jean-Marc Lamunière et de Claude Zuber est double. Pensée rationnelle d'une part, avec des concepts architecturaux logiques que l'on peut lire dans ces deux



L'ossature de la coupole et du lanterneau de la serre méditerranéenne



L'assemblage sophistiqué et délicat des profils d'acier de la serre Jean-Marc Lamunière, architecte

œuvres: organisation rigoureuse des espaces en regard d'usages et des choses qu'ils accueillent, choix stricts des matériaux et détails que ceux-ci génèrent.

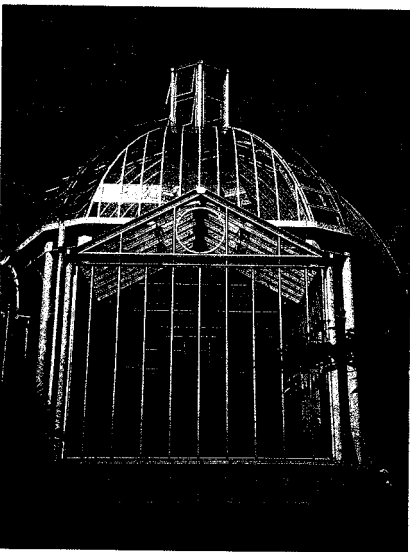
L'assemblage sophistiqué et délicat des profilés d'acier pour la serre, le mur de briques apparentes, l'ossature et les retombées de la verrière s'articulant avec les murs des niches latérales dans la maison des serpents démontrent la rigueur et le savoir-faire de leurs auteurs. Mais leur démarche s'accompagne d'une approche poétique de leur métier, sensible aux mythes, à l'histoire (de l'architecture et des idées), à leur propre vécu. On l'entrevoit dans l'ambiance odorante et caressante de la serre, dans celle respectueuse et cryptale, voire mystérieuse du vivarium. Parfois l'humour, voire la tendresse ne sont pas loin. Il se



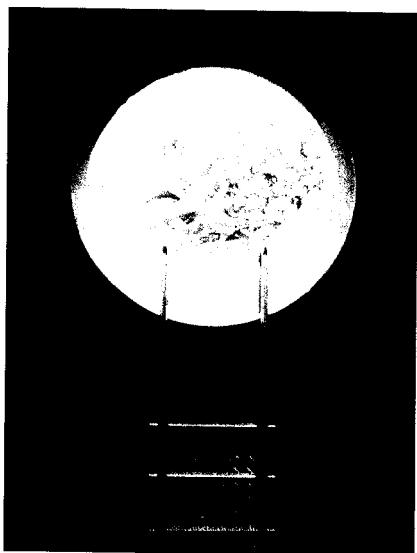
Poignée de porte de la maison des serpents

glisse dans les frontons métalliques de la serre, clin d'œil à l'architecture classique, ou dans la poignée de porte du vivarium en forme d'ophidien, attirant et repoussant tout à la fois. Une touche de tendresse est donnée dans le

hublot et son échelle de coupée pour observer le bassin des sauriens, nous rappelant le monde aquatique et enchanté de *Vingt Mille Lieues sous les Mers* de notre enfance. La mémoire est tout.



Un des frontons de la serre



La maison des serpents: le hublot et l'échelle de coupée pour observer le bassin des sauriens

Connaissance

Les parcours, secrets et ouverts, les rythmes spatiaux proposés font découvrir au visiteur d'autres lieux, d'autres climats, d'autres formes de vie. La serre et la maison des serpents exaltent l'esprit de découverte et de respect de l'autre, fût-il végétal ou animal. L'emploi par les architectes du métal et de la verrière renvoie à une sagesse et un savoir encyclopédique, issu du XVIII^e et du XIX^e siècle où le monde semblait encore inconnu et fascinant, où l'aventure commençait au-delà de la mer. Même si collectionner est acte d'appropriation du monde, nous le savons depuis la création du «Mouseion» d'Alexandrie, trois siècles avant notre ère. En reconstituant des

parcelles de mondes, des microcosmes, ces deux réalisations, subtilement, effleurent le monde...

L'éphémère et le pérenne

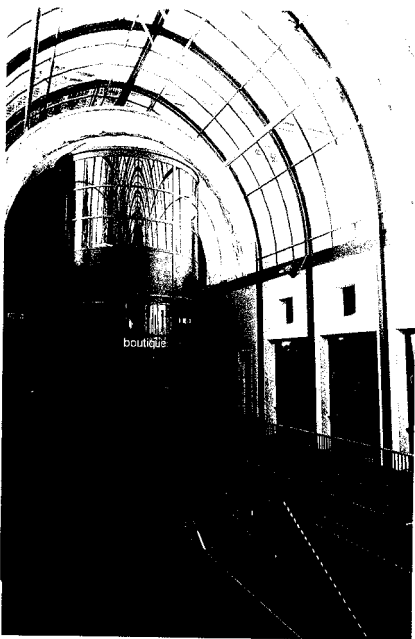
Les plantes et les reptiles sont éphémères dans leur individu, mais pérennes dans l'histoire de la vie, car ces espèces merveilleusement adaptables, se reproduisent depuis des millions d'années, sans modification, pour un profane du moins, majeure.

Toute architecture, institutionnelle ou monumentale, a une longévité qui dépasse celle de son concepteur, de son commanditaire, de son utilisateur et tend vers la pérennité, désire transmettre, comme toute œuvre d'art humaine, un message vers le futur.

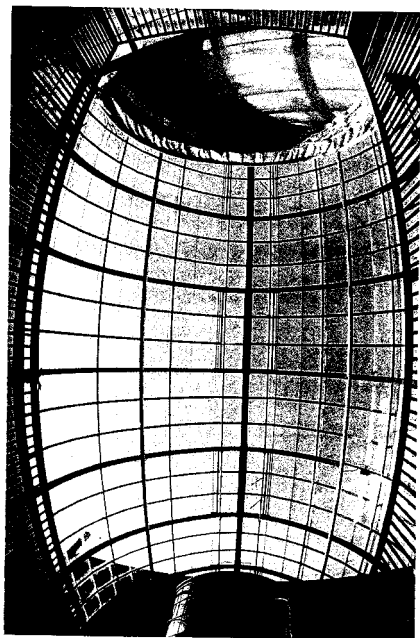
Les pyramides, les temples grecs et romains, les cathédrales gothiques et romanes, les réalisations de l'architecture moderne ne seront plus que sables éparpillés aux quatre vents; et les ophiidiens, les plantes venus du fond des âges, étrangers et indifférents à nos valeurs humaines, survivront encore. Ces deux musées de la vie n'apparaissent-ils pas comme des messages pleins de promesses?

L'esprit du lieu

Disposés dans leurs jardins respectifs, la serre et la maison des serpents semblent conçus comme des fabriques, représentations architecturales miniatures qui animaient les parcs depuis la Renaissance jusqu'au XIX^e siècle.



L'intérieur de la maison des serpents...



... et verrière de la nef

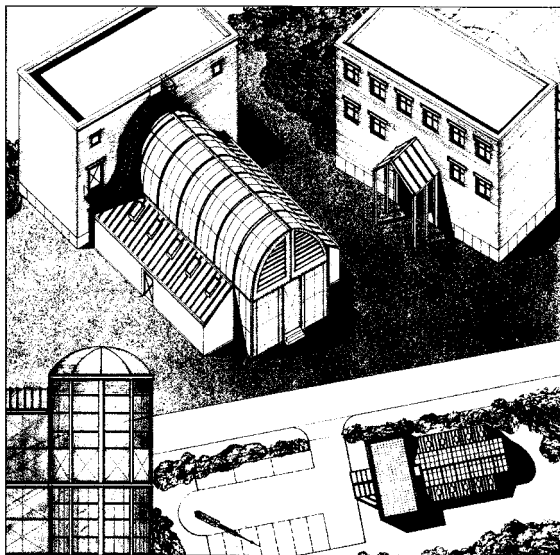
Le vivarium se blottit dans une courbe boisée difficile d'accès, secrète, en périphérie de la zone industrielle de Meyrin. Il tranche sur son environnement avec son parallélépipède de briques rouges qui masque au visiteur l'espace majeur de la construction. Cette discrétion, ce repli sur soi suggère, dès l'approche, ce qu'il renferme: des êtres rampants, vivant sous les souches, dans les fissures de terrain. L'emplacement choisi fait songer à l'antre antique de Python, que l'on venait consulter pour ses oracles.

En revanche, la verrière triangulaire de l'entrée et son horloge ronde, par son image presque scolaire, familière, apprivoise le lieu et indique la vocation didactique de la maison des serpents. La serre méditerranéenne se dresse en bordure du Jardin botanique, côté lac. Dans l'axe de la rue de Lausanne, elle marque la sortie et l'entrée de Genève, définit la limite urbaine.

Son orientation prend en compte deux composantes majeures du paysage genevois: la cathédrale surmontant la vieille cité et au loin, le Mont-Blanc. Comme ce dernier, par sa blancheur hivernale, la serre domine le jardin et le paysage. Ce choix de couleur connote la proximité du lac et des bateaux, où l'usage du blanc permet de traquer impitoyablement toute trace de rouille, couleur nécessaire pour un bâtiment à l'ambiance interne chaude et humide. Sa peinture blanche allonge le bâtiment, diminue visuellement la section des profils d'acier, offre une continuité socle - coupole - lanterneau. Pavillons d'architecture, la serre et la maison des serpents imposent au paysage le regard rationnel de l'homme.

Musée

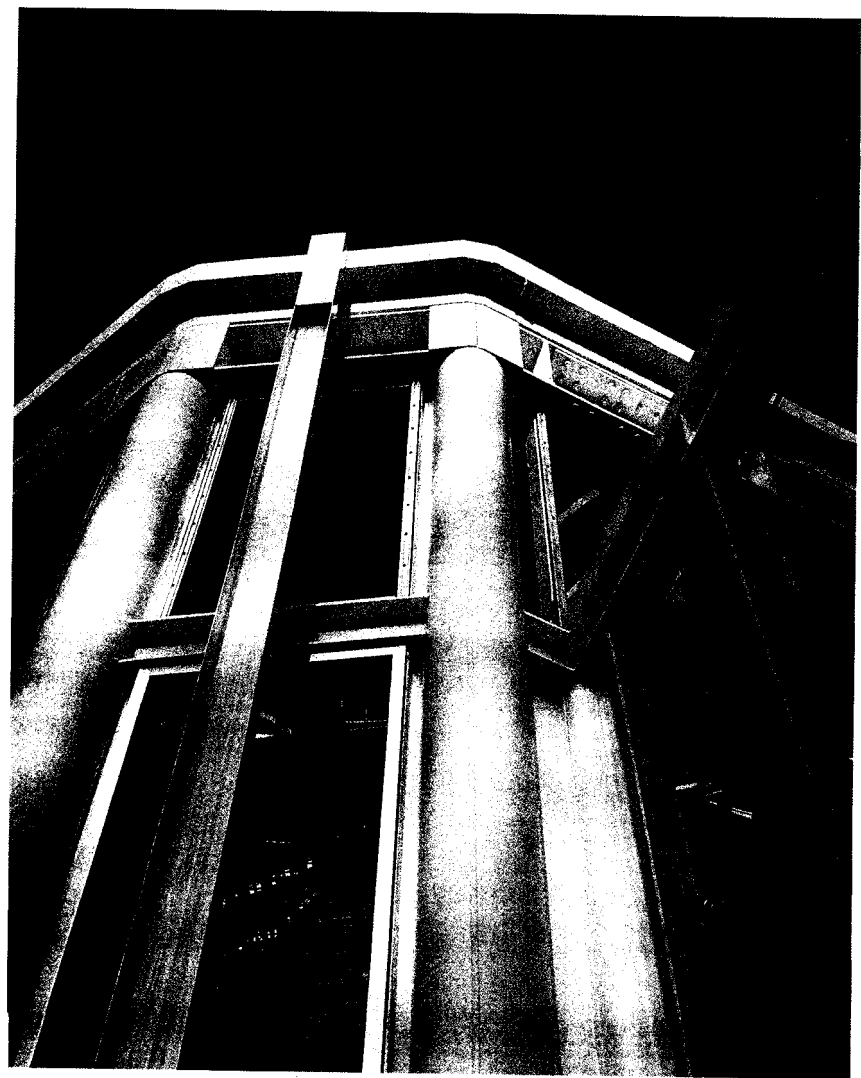
Ici sont exposées des œuvres vivantes, en devenir, non humaines. Musée de la Vie, en opposition au musée en général, musée de la Mort, qui collec-



Axonométrie et plan de situation de la maison des serpents



La serre méditerranéenne, vue générale



La serre méditerranéenne: colonne, chapiteau, architrave, descente d'eau de pluie

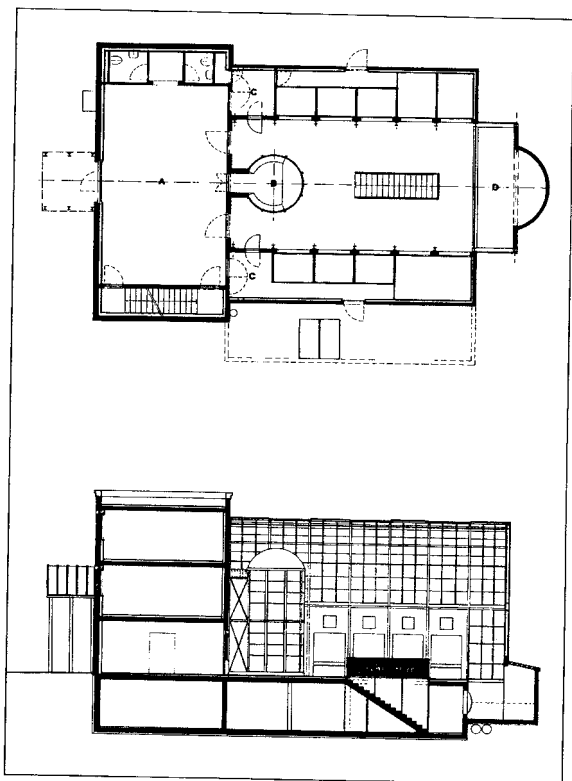
tionne et entrepose des œuvres achevées, finies, donc passées, et reflets d'une époque, d'un style, d'une pensée. Éléments de la vie, l'eau et la lumière règnent en maîtres dans la serre et le vivarium. Dans ce dernier, l'eau est l'aboutissement du dispositif architectural, par le bassin aux sauriens qui ferme l'espace majeur. À l'intérieur de la serre, l'eau est souterraine, affleurante en tout point, abondante. À l'extérieur, par la profusion rigoureuse des écoulements, tout est mis en place pour accueillir les eaux pluviales et les conduire jusqu'au sol. Tous deux, par leur verrière couvrant l'espace principal, laissent ruisseler la lumière du jour en toute liberté. L'ombre est alors celle des arbres et des plantes envahissant la serre, ou celle des niches latérales de la nef du vivarium et dans la crypte sous celle-ci. La lumière donne chaleur et vie. On chemine dans et vers la lumière...

Pavillon

Simultanément abri de vie et construction humaine, ces deux pavillons reflètent et revendiquent une autonomie de pensée qui dépasse et transcende les contingences et le médium utilisé, l'architecture.

Œuvres pensées, dessinées, puis construites, leurs auteurs Jean-Marc Lamunière et Claude Zuber étreignent l'objet pour explorer les limites de leur propre langage. Limites momentanées car, en esprits avides, cette quête ne peut être qu'une perpétuelle poursuite. Pour Jean-Marc Lamunière, qu'en est-il de la modernité en regard de l'histoire de l'architecture et pour Claude Zuber qu'y a-t-il au-delà de la pensée d'un des maîtres de l'architecture contemporaine, Aldo Rossi?²

Aldo Rossi, architecte milanais né en 1931, l'un des fondateurs du Mouvement néo-rationaliste italien, auteur d'un traité *L'Architettura delle città* (1966), a construit entre autres le cimetière de Modène et le Teatro del Mondo à Venise.



Plan et coupe de la maison des serpents

Tout pavillon, manifeste d'architecture fluante, est désir.

Sanctuaire

Le plan de la maison des serpents s'inspire de la basilique romaine, édifice laïc à l'origine, devenu modèle de l'église chrétienne. Une entrée-narthex précède une nef barlongue de verre et d'acier que flanquent de part et d'autre six niches, six chapelles. La nef se conclut par une abside en cul-de-four. Dans l'axe, un

escalier droit conduit à un second lieu d'exposition, une crypte. Cette métaphore de l'antique ne suggère-t-elle pas l'âge immémorial des reptiles?

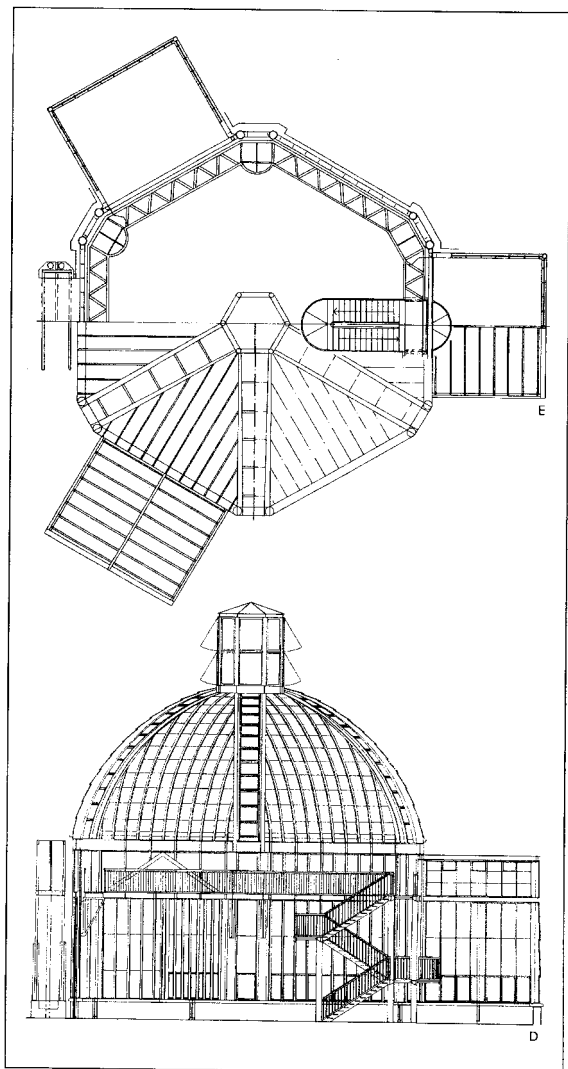
La serre, bâtie sur un plan à espace central, ré-interprète de façon contemporaine l'église San Ivo à Rome³.

³San Ivo della Sapienza, église construite en 1642-1650 par Francesco Borromini (1599-1667), l'un des protagonistes du Mouvement baroque italien.

Deux triangles équilatéraux entrelacés produisent un hexagone central contre lequel s'adossent trois absides rectangulaires. La coupe, qui dans ses proportions circonscrit un cercle allant du sol au sommet de la coupole s'inspire peut-être de celle du Panthéon⁴; et des plantes méditerranéennes remplacent les dieux antiques.

Ces deux édifices sont un hommage de la Raison à la Nature. Chacun à sa manière sacralise le «Mundus» animal et végétal donné à voir et interpelle le visiteur sur le respect de la Vie.

⁴Le Panthéon, temple antique de Rome, construit en 27 et restauré en 80 par l'empereur Hadrien.



**La maison des serpents,
vivarium Ellipsoïde**

Construite en 1991-1992

Auteur: Claude Zuber, architecte
ETS-EPF-SIA

Situation: 32a, rue du Cardinal-
Journet, 1217 Meyrin-
Genève

Bibliographie: Architecture suisse
n° 109, octobre 1993

Serre méditerranéenne.

Construite en 1986-1988

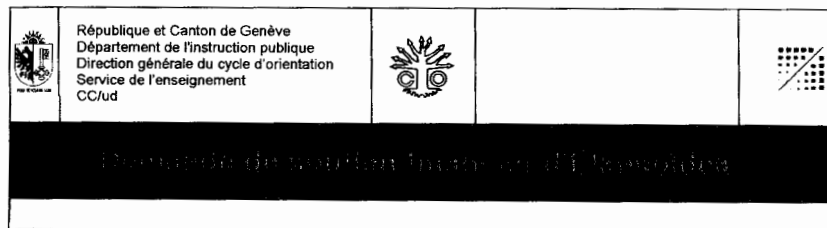
Auteur: Jean-Marc Lamunière
et associés,
architectes FAS-SIA

Situation: Jardin botanique
de la Ville de Genève,
rue de la Paix-rue de
Lausanne, 1202 Genève

Bibliographie: Catalogue «Dessins pour
une serre», Département
d'architecture, EPFL,
1986.

Construite en acier, n° 28
M3, août 1990

Plan et coupe de la serre de Jean-Marc Lamunière



RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA DGCO AU SECRETAIRE GENERAL DU DIP

Préambule :

Le 8 mars 2004, le directeur du service de l'enseignement de la direction générale du cycle d'orientation a reçu du secrétariat général du DIP, Monsieur Frédéric Wittwer, le mandat d'étudier, du point de vue pédagogique, les prestations de la fondation Elapsoidea pour les différents ordres d'enseignement.

Les considérations de ce rapport succinct, établies sous forme de constat et de propositions, tiennent compte

- d'une visite faite au vivarium de Meyrin,
- d'entretiens avec un des responsables de la fondation, Monsieur Bilal Ramadan,
- d'un entretien avec Madame Chantal Andenmatten, directrice du service de l'enseignement et de la formation à la DGPO,
- d'un entretien avec Madame Thérèse Guerrier, directrice du service de l'enseignement à la DEP.

Rappel succinct des objectifs du vivarium pouvant intéresser le DIP :

Les éléments qui pourraient justifier un soutien financier du DIP relèvent des différentes fonctions et des objectifs scientifiques, éducatifs et pédagogiques du vivarium et de la prestation que ce dernier apporte aux écoles depuis 11 ans ainsi que des offres nouvelles de formation continue des enseignant-e-s. Ces objectifs sont les suivants :

Objectifs scientifiques : les apports du vivarium portent sur la connaissance du monde des reptiles et des amphibiens ainsi que sur la question de l'équilibre du milieu.

Objectifs éducatifs : ceux-ci visent à renforcer la connaissance des règles (législation et éthique) qui président à l'élevage des espèces et des dérives liées à l'abandon (déséquilibre du biotope lors de remises en liberté d'espèces allogènes, etc.), sensibilisation à la responsabilité "citoyenne" (respect des espèces animales, respect de l'environnement).

Objectifs et moyens didactiques : outre les vitrines qui présentent des espèces et reconstituent fidèlement le biotope des différentes espèces présentées, le vivarium propose des lieux, des installations et du matériel pédagogique qui permettent aux élèves de travailler sur le site même.

Les offres du vivarium à l'intention du DIP :

Elle se déclinent en terme de :

- mise à disposition d'une littérature scientifique (bibliothèque composée de plus de 4000 ouvrages ainsi que d'une base de données, la plus riche qui existe aujourd'hui, constituée de plus de 70.000 références;
- formation continue pour les enseignant-e-s sous différentes formes; (cf. document annexé "Activités éducatives et pédagogiques" p. 17 et suivantes);
- visites-ateliers pour des classes dans le cadre des cours de biologie, de dessin, de travaux interdisciplinaires;
- lieu d'étude pour des travaux individuels d'élèves (recherches et travaux de groupe, travail de diplôme ou de maturité);

Hormis cette offre générale, le vivarium peut offrir la possibilité de stages en entreprise pour des élèves intéressé-e-s par une formation scientifique ou d'autres professions en lien avec la conservation des biotopes ou avec les professions du domaine vétérinaire.

LES PUBLICS-CIBLES**DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE :**

En l'état, de nombreuses classes du niveau primaire se rendent au vivarium. Dans les premiers degrés, les visites ont un but de sensibilisation au monde des reptiles ; plus tard, ces visites s'inscrivent dans le cadre de l'étude du vivant.

L'offre du vivarium en matière de formation continue des enseignant-e-s est retenue par la DEP.

AU CYCLE D'ORIENTATION :

L'existence du vivarium et son offre de prestation peuvent intéresser le cycle d'orientation et , au premier chef, l'enseignement de la biologie. En effet, le plan d'études de 7^e année porte sur l'étude des espèces végétales et animales. Par ailleurs, le groupe de biologie entreprend depuis deux ans un travail de formation des maître-esse-s dans le champ de la biologie naturaliste. Sur demande du groupe de biologie, des moments de formation continue du corps enseignant pourraient faire appel à l'offre du vivarium.

Par ailleurs, une formation interdisciplinaire associant biologistes et enseignant-e-s de dessin est en passe d'être mise sur pied. A cet effet, le vivarium pourrait être un lieu de travail pour cette formation continue.

DANS L'ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE :

Présentes dans les plans d'études des filières de formations générales, selon les orientations spécifiques dans les filières de formations professionnelles, la biologie et la chimie représentent les disciplines de référence pour ancrer des projets pédagogiques dans une démarche de collaboration avec le vivarium. Les objectifs d'observation et d'analyse sous-jacents à l'approche scientifique profitent des possibilités d'approche sur le terrain. Dans le domaine de la toxicologie, les opportunités sont déjà utilisées.

Par ailleurs, à titre individuel, les élèves peuvent profiter à bon escient de lieux tels le vivarium dans le cadre de travaux personnels (CFC) et de travaux de diplôme/maturité (ECG, Collège de Genève) pour les recherches que ces productions nécessitent.

Proposition de soutien :

Le vivarium sollicite un soutien financier pour lui permettre de répondre aux obligations liées à son fonctionnement. Il est à relever que les prestations actuellement fournies, en matière d'accueil, sont faites par des bénévoles.

Par conséquent, deux formes de soutien sont envisageables :

- **pour permettre au vivarium de couvrir ses frais généraux de fonctionnement ainsi que de soutenir une charge salariale pour l'accueil et l'encadrement des classes**, le DIP offre une subvention annuelle dont le montant reste à déterminer de pair avec les autres subventions apportées par les collectivités publique (Ville de Genève, Commune de Meyrin) .

Une subvention annuelle de 150.000 Frs apparaît nécessaire à la poursuite des activités du vivarium.

Ce soutien impliquerait la gratuité des visites des classes, du parascolaire, des foyers de personnes âgées, des groupes de maison de quartier ainsi que des visites des "passeports-vacances".

- **pour rétribuer les spécialistes du vivarium**, les prestations offertes par le vivarium en terme de formation continue des enseignant-e-s sont rétribuées en fonction de la nature de la demande et selon les tarifs en vigueur au DIP.

ΩΩΩ

TAMISIER & FILS

BUREAU FIDUCIAIRE COMPTABILITÉ GESTION IMPÔTS

Rapport de l'organe de révision
aux membres du Conseil de:

**LA FONDATION CULTURELLE
ELAPSOIDEA**

Rue Cardinal-Journet 32a

1217 MEYRIN

Genève, le 2 septembre 2004

Mesdames, Messieurs les membres,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié, conformément aux dispositions légales, la comptabilité et les comptes annuels présentés par le Conseil d'Administration pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2003.

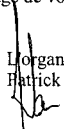
Notre révision a été effectuée selon les normes reconnues de la profession. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance, au sens de l'article 727a CO.

Sur la base de notre révision, nous constatons que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

Nous relevons que, sur la base de son bilan annuel, votre Fondation est surendettée. Nous attirons votre attention sur le fait que le Conseil d'administration doit aviser le juge en vertu des dispositions de l'article 725 alinéa 2 CO.

Malgré nos remarques sur les exercices antérieurs, aucune solution concrète n'a été trouvée à ce jour. Si l'initiative populaire n'aboutit pas dans les plus brefs délais, votre Conseil d'administration devra aviser au plus vite le juge de votre surendettement.

L'organe de révision
Patrick Tamisier



- Annexes:
- Bilans comparés aux 31 décembre 2003 et 2002
 - Compte de Pertes & Profits comparés aux 31 décembre 2003 et 2002
 - Annexe

Rue de l'Athénée 22
1206 Genève
Tél. 346 36 36
Fax 346 05 02
E-Mail: tami@vix.ch

FONDATION CULTURELLE ELAPSOIDEA
MEYRIN

BILANS COMPARATIFS AU 31 DECEMBRE 2003 ET 2002

ACTIF	2003	2002
Actif immobilisé		
Immeuble Meyrin	1'750'324.00	1'790'103.82
Matériel, installations	70'210.90	85'255.90
Réserve d'animaux	74'854.00	74'854.00
Installation chauffage	0.00	0.00
total de l' actif immobilisé	1'895'388.90	1'950'213.72
Actif circulant		
Caisse	29'565.93	22'510.08
Compte de chèques postaux	52.28	93.18
Impôt anticipé	70.53	70.53
Stock boutique	30'761.40	30'761.40
Bibliothèque	9'560.00	8'060.00
total de l' actif circulant	70'010.14	61'495.19
Réalisables		
Débiteurs	0.00	1'500.00
Lotterie Romande	50'000.00	0.00
total des réalisables	50'000.00	1'500.00
TOTAL DE L'ACTIF	2'015'399.04	2'013'208.91

FONDATION CULTURELLE ELAPSOIDEA
MEYRIN

BILANS COMPARATIFS AU 31 DECEMBRE 2003 ET 2002

PASSIF	2003	2002
Fonds propres		
Fonds propres	555'170.41	555'170.41
Pertes et profits reportés	-1'349'268.80	-1'186'455.82
Pertes et profits de l'exercice	-189'063.32	-162'812.98
total des Fonds propres	-983'161.71	-794'098.39
Fonds étrangers		
Exigible à long terme		
BCG c/courant S 1151.79.17	16'871.70	16'871.70
Fondation de valorisation	1'011'855.20	1'011'855.20
Fondation de valorisation	1'750'000.00	1'750'000.00
Provision intérêts courus fondation valorisation	138'092.00	0.00
total des exigibles à long terme	2'916'818.90	2'778'726.90
Exigible à moyen terme		
Créanciers, fournisseurs	75'453.85	26'812.40
Impôts à payer	6'288.00	1'768.00
total des exigibles à moyen terme	81'741.85	28'580.40
TOTAL DU PASSIF	2'015'399.04	2'013'208.91

FONDATION CULTURELLE ELAPSOIDEA

MEYRIN

COMpte DE PERTES & PROFITS COMPARATIF AUX 31 DECEMBRE 2003 ET 2002

PRODUITS	2003	2002
Entrées vivarium	30'721.00	30'409.00
Vente billets Ville de Genève	0.00	50'000.00
Pensions et soins	540.00	660.00
Ventes de la boutique	3'979.15	5'798.35
Buvette	1'053.50	1'378.00
Dons divers	693.85	2'383.00
Dons (21 U LCP)	0.00	20.00
Cotisation des membres	4'325.00	3'795.00
Manifestations, expositions	30'090.95	6'950.00
Abandon de créances	2'470.30	0.00
Prestations bénévoles	50'000.00	50'000.00
Location appartement	18'000.00	18'000.00
Sponsoring CIP	5'000.00	0.00
Subvention Commune de Meyrin	30'000.00	0.00
TOTAL DES PRODUITS	<u>176'873.75</u>	<u>169'393.35</u>
CHARGES		
Frais généraux		
Salaires bénévoles (2.000 heures 2003) (2.000 heures 2002)	50'000.00	50'000.00
Salaires	34'186.10	34'300.10
Charges sociales	7'704.85	5'874.85
Impôts et taxes	4'520.00	4'900.00
Prix de revient des ventes	1'082.80	1'002.30
Achats buvette	581.55	2'783.05
Frais d'affiliation	0.00	82.95
Frais entretien animaux	2'025.25	1'959.85
Frais entretien install.	4'901.65	2'373.35
Pharmacie, soins	140.80	1'378.30
Assurances	4'509.20	2'899.40
Frais de fonctionnement	12'855.10	13'907.45
Téléphone, fax	2'706.50	1'933.40
Intérêts et frais de banque, CCP	56.25	93.25
Electricité	46'321.80	39'128.90
Nettoyages, entretien	242.40	483.10
Frais de publicité & représentation	186.00	1'406.90
Total des frais généraux	<u>172'020.25</u>	<u>164'507.15</u>
Frais financiers		
Intérêts passifs	139'092.00	112'875.00
Amortissements	54'824.82	54'824.18
Total des frais financiers	<u>193'916.82</u>	<u>167'699.18</u>
PERTE DE L'EXERCICE	<u>-189'063.32</u>	<u>-162'812.98</u>

FONDATION CULTURELLE ELAPSOIDEA
MEYRIN

ANNEXE

1. Amortissements

Les méthodes de l'amortissement dégressif sur la valeur comptable selon la notice IFD A 1979 sont utilisées.

Amortissements dégressifs:

- | | |
|-----------------------------|---------------------|
| - Immeuble de Meyrin: | 2 % |
| - Matériel et installations | 15 % |
| - Réserve animaux : | sans amortissements |

NB: L'amortissement de l'immeuble de Meyrin est calculé sur la base de la durée du droit de superficie soit 40 ans.

Désignation	Meyrin	Ville de GE	Canton	Loterie	Privés	Construction	Totaux	Bénévoles
1991-92-93-94 Fonds propres								
Centre commercial Balaxert					50'000.00			
Commune de Meyrin	50'000.00							
Loterie Romande		300'000.00						
Zurich Assurances					50'000.00			
Perret SA						30'000.00		
Technofoam						30'000.00		
Metallic SA						30'000.00		
A. Deukmedjian					10'000.00			
Aquarium Zoo Moser		2'000.00						
Commune Gd-Saconnex					1'000.00			
Banque BCG					5'000.00			
Glace Pierrot-Friola					1'000.00			
Lan Noir SA						5'000.00		
Fondation Hans Wilsdorf					25'000.00			
Mini-Bus		27'500.00						
Sculpture Torres (fonds de décoration)	40'000.00		40'000.00					
Salle de projection (fonds jeunesse DIF)			38'000.00					
Total 1991-94	90'000.00	27'500.00	78'000.00	300'000.00	144'000.00	95'000.00	734'500.00	SFr. 500'000.00
1995								SFr. 20'000.00
Divers					7'311.20			
1996								SFr. 75'000.00
Divers					10'685.30			
1997								SFr. 75'000.00
Factures SIG - Fondation Hans Wilsdorf					16'401.75			
Divers					2'759.40			
1998								SFr. 75'000.00
Factures SIG - Fondation Hans Wilsdorf					8'328.20			
Remise impôts 96-97			10'081.15		4'922.70			
Divers								
1999								SFr. 75'000.00
Divers					9'119.10			
Total 1995-99					59'527.65		59'527.65	
Total 1991-99	90'000.00	27'500.00	88'081.15	300'000.00	263'055.30	95'000.00	863'636.45	SFr. 820'000.00

Désignation	Meyrin	Ville de GÉ	Canton	Loterie	Privés	Construction	Totaux
Rappel total 1991-99	90'000.00	27'500.00	86'081.15	300'000.00	263'055.30	95'000.00	863'636.45
2000							
Subvention Casino GÉ		30'000.00			3'774.00		
Divers							
2001			30'000.00				
Subvention Loto					115'989.35		
Fondation Hans Wilsdorf					4'000.00		
Vente de billets à 2.-					2'808.00		
Divers							
2002							
Achat de 25'000 billets à 2.-		50'000.00			2'403.00		
Divers							
2003							
Subvention	30'000.00				5'000.00		
Sponsoring Centre Intégration Prof.					693.85		
Divers							
2004				50'000.00			
Installation chauffage air-chaud							
Subvention	33'000.00						
Subvention		9'000.00					
2005							
Sponsoring impression 10000 billets					2'000.00		
Total 2000-2005	63'000.00	89'000.00	30'000.00	50'000.00	136'668.20		368'668.20
Total final 1991-2005	153'000.00	116'500.00	118'081.15	350'000.00	399'723.50	95'000.00	1'232'304.65

Bénévolet

SFr. 820'000.00

SFr. 75'000.00

SFr. 75'000.00

SFr. 50'000.00

SFr. 50'000.00

SFr. 50'000.00

SFr. 35'000.00

SFr. 1'155'000.00

Elapsidea Juin 2005

DEPARTEMENT DES FINANCES – SERVICE JURIDIQUE

M E M O

De : Marianne Frischknecht
Date : 9 juin 2005

Concerne : Informations de la Fondation de valorisation concernant l'immeuble appartenant à la Fondation Elapsoïdea

Un droit de superficie a été octroyé, en 1991, par l'Etat de Genève à la Fondation Elapsoïdea; pour une durée 40 ans et à titre gratuit.
Le crédit de construction a été octroyé peu de temps après par la banque cantonale. Cette « créance douteuse » fut transférée en 2000 à la Fondation de valorisation.

La situation financière à mai 2004 est la suivante :

- créance initiale au 30.6.2000 : CHF. 2'531'000.-
- créance au 13.5.2004 : CHF. 2'778'000.-
- écart : dû aux intérêts débiteurs non payés
- expertise de l'immeuble faite en 2000-2001 : CHF. 1'250'000.-
- risque de perte : environ CHF. 1'500'000.-

La situation à ce jour :

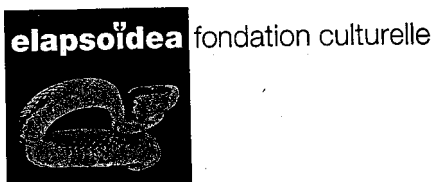
- créance à ce jour : CHF. 2'997'000.-
- ce nouvel écart correspond aux intérêts moratoires suite à la mise en poursuite

La vente aux enchères de l'immeuble a été requise en mai 2004.
La Fondation a demandé à l'OP de surseoir à la vente aux enchères jusqu'en septembre 2006 afin que l'initiative en cours au Grand Conseil puisse être traitée.

La Fondation Elapsoïdea n'a rien payé à ce jour faute de moyens.

Personne en charge du dossier :

Carine Rossi
Administration des finances de l'Etat
15, rue du Stand
Tél direct 022/327.83.95
Tél AFE 022/327.85.85
Fax AFE 022/327.85.86



BILAN 2002

Sommaire :

<i>Le vivarium en chiffres</i>	<i>p2</i>
<i>Les trois enjeux financiers de la Fondation</i>	<i>p3</i>
<i>Budget de fonctionnement 2004</i>	<i>p6</i>
<i>Rapport d'activités 2002</i>	<i>p7</i>
<i>Liste des animaux récupérés 2002</i>	<i>p9</i>
<i>Rapport de l'organe de révision : comptabilité 2002</i>	<i>p10</i>

Vivarium Elapsoidea

Rue Cardinal-Jourmet 32a
 CH - 1217 Meyrin/Genève - Suisse
 Téléphone: (41-22) 785 60 60
 Fax: (41-22) 785 61 61
 Adresse postale:
 CP 98, 1219 Aire/Genève
 CCP 12-3682-1
 Banque: BCG 1.517.917

Le Vivarium en chiffres

Nombre d'entrées depuis l'ouverture (17 novembre 1992):

140'000 soit :

• adultes	39 999	
• jeunes	20 877	
• classes, groupes	27 423	
• gratuit : classes groupes	2 200	Ville de Genève
-6 ans	49 000	

Cours de formation:

Ecole pour les jeunes	25 élèves (180 au total)
Stages de réinsertion	8 jeunes et 2 adultes
Formation des pompiers	16 personnes (302 au total)
Formation des inspecteurs eaux et forêt	sur demande (30 au total)
Associations/privés	sur demande

Récupération de reptiles:

Sans compter les rongeurs, plus de 670 reptiles, batraciens et insectes ont été récupérés depuis l'ouverture du Vivarium en accord avec les offices vétérinaires, cantonal et fédéral.

Prestations bénévoles:

Depuis avril 92 à décembre 2001, les heures de prestations bénévoles s'élèvent à plus de 40'000 soit 1'000'000.-Frs (25.-Frs/h).

Les trois enjeux financiers de la Fondation

Remarques préliminaires :

Depuis plusieurs années, nos bilans attestent que nos recettes couvrent nos dépenses si l'on ne tient pas compte du remboursement du prêt hypothécaire, ainsi que du versement d'un salaire.

La Fondation survit depuis 2000 grâce à divers soutiens :

En 2000 :

- 30'000.-Frs don de la Fondation du Casino / Ville de Genève

En 2001 :

- Remise d'impôts (97-98-99) de l'Etat de Genève

En 2002 :

- 30'000.-Frs subvention de l'Etat
- 115'989,35 don de la Fondation Hans Wilsdorf pour solder les dettes
- 50'000.-Frs achat de 25'000 billets par la Ville de Genève (gratuité pour les écoles et institutions).

Les 3 enjeux financiers sont analysés ici, soit :

1. Etat des dettes
2. Prêt hypothécaire
3. Subventions

1) Etat des dettes

Sans retracer tout l'historique, nous dirons simplement que suite au mariage de la Banque hypothécaire et la Banque Cantonale, la BCG a totalement revu le mode de financement initialement prévu. Bien qu'ayant récolté 550'000.-Frs de fonds propres, nous nous sommes retrouvés à l'ouverture du vivarium avec un prêt hypothécaire de 1'750'000.-Frs et un dépassement de 350'000.- (la BCG n'ayant pas bloqué les dépôts de garantie et refusé de les payer).

Grâce à une subvention de la Fondation du Casino de 30'000.-Frs nous avons pu en 2000 éviter trois comminations de faillite. En janvier 2001, le solde de la dette de 350'000.-frs s'élevait à 115'878.35.-frs

Grâce à un don de la Fondation Hans Wilsdorf de 115'989,35.-Frs cette dette est aujourd'hui entièrement épongée.

En janvier 2003, nos créances s'élèvent à environ 25'000.-Fs, elles concernent surtout des factures SIG.

Nous bouclons l'année 2001 avec 22'500.-Frs de liquidités que nous destinons en priorité au salaire (3'000.-/mois) de notre employé.

2) Prêt hypothécaire - Fondation de Valorisation

A l'automne 2000, notre dossier a été transmis à la Fondation de Valorisation pour un montant total de 2'569'355,20Frs.

En 2002, nous avons fait parvenir notre bilan 2001 à la Fondation de Valorisation et une rencontre a eu lieu le 5 février d'où il découle :

1. Deux solutions ont été envisagées, soit le versement d'un montant annuel de 91'875.-, soit le rachat par l'Etat ou par un tiers de ce bâtiment dont la valeur architecturale est reconnue et donc le paiement d'un loyer, à déterminer, par la Fondation Elapsoïdea. Pour mémoire, nous avons loué l'appartement qui se situe au 2^{ème} étage pour un loyer de 18'000.-Frs par an.
2. La Fondation de Valorisation entreprendra des démarches auprès de l'Etat pour définir s'il y a une possibilité de rachat du bâtiment.
3. Nous disposons de 2 ans pour trouver une solution.

En vertu des considérants énoncés, la solution la plus appropriée nous semble être le rachat du bâtiment par l'Etat où par un tiers et le versement d'un loyer par notre fondation

3) Subventions

Un budget réaliste de fonctionnement (cf. p. 6), atteste d'un déficit annuel de 178'000.-Frs.

*Pour survivre, nous devons trouver des subventions,
en échange de prestations*

Les autorités communales et cantonales ont toute reconnue la nécessité de créer une cellule de crise pour envisager les solutions possibles pour que le Vivarium survive. Malheureusement il nous a été impossible pour l'heure de réunir toutes les parties.

Un élément toutefois est actuellement acquis, la Ville de Genève ne soutiendra pas le Vivarium si le Canton et la Commune de Meyrin ne le font pas.

A cette fin nous avons demandé conjointement des subventions à la Commune de Meyrin, à la Ville de Genève et au Canton.

A la Commune de Meyrin, nous avons demandé une subvention à déterminer en échange des prestations suivantes :

- Entrées gratuites pour les crèches, les classes, les centres de loisirs et maisons de quartiers ainsi que les foyers pour personnes âgées et handicapées qui apprécient particulièrement le vivarium.

Le Conseil municipal de Meyrin a voté un soutien de 30'000.-Frs pour l'année 2003, il envisage une subvention annuelle pour le Vivarium. Le montant de la subvention sera fixé par le nouvel exécutif.

A la Ville de Genève, nous avons demandé une subvention de 50'000.-Frs en échange des prestations suivantes :

- Entrées gratuites pour les crèches, les classes, les centres de loisirs et maisons de quartiers ainsi que les foyers pour personnes âgées et handicapées qui apprécient particulièrement le vivarium.
- Formation initiale et continue gratuites pour le SIS et la police municipale, ainsi que tout organisme officiel qui en fait la demande.

La Ville de Genève nous a acheté 25'000.- billets à 2.- en 2002. Les 50'000.- Frs ainsi obtenus nous ont permis d'engager une personne pour accueillir les classes et entretenir les animaux.

Le Conseil Administratif de la Ville de Genève a pris acte de la décision de Meyrin mais souhaite connaître la position du Canton avant de se prononcer

Au Canton nous demandons une subvention de 100'000.-Frs en échange des prestations suivantes :

- Entrées gratuites pour les crèches, les classes, les centres de loisirs et maisons de quartiers ainsi que les foyers pour personnes âgées et handicapées qui apprécient particulièrement le vivarium.
- Formation initiale et continue gratuites pour la police, les enseignant(e)s, ainsi que tous les organismes officiels qui en font la demande.
- Récupération, entretien et gestion des animaux récupérés (plus de 50 par an).
- Mise à disposition gratuite de l'hôpital, de l'Université, des chercheurs, d'une base de données (60'000 références).
- Mise à disposition des locaux et des personnes compétentes pour une formation continue pour CFC Gardien(ne) d'animaux.
- Création de stages (1 semaine à un mois) pour des jeunes en rupture.
- Création de places d'apprentissages pour le CFC de Gardien(ne) d'animaux.

Malgré le renvoi de notre dossier en Commission des finances et plusieurs demandes, nous n'avons pas été auditionnés par la Commission qui a décidé le dépôt de notre pétition sur le bureau du Conseil d'Etat.

Au niveau de l'Etat seul un projet de loi permettrait de relancer notre dossier, ce qui sera fait en 2003.

VIVARIUM ELAPSOIDEA

BUDGET DE FONCTIONNEMENT IDEAL 2003

Ce budget est établi sur la base de l'exercice 2002, c'est avant tout une prévision.

Depuis plusieurs années, nos bilans attestent que nos recettes couvrent nos dépenses si l'on ne tient pas compte du salaire de notre employé.

Débit

1. Fondation de Valorisation / Loyer	91'875.-
2. Salaire (13x4'500)	58'500.-
Charges sociales	5'880.-
3. Assurances (RC, Bâtiment, Accident)	4'800.-
4. Charges (SIG, PTT, épuration)	37'500.-
5. Frais de Fonctionnement	12'000.-
6. Alimentation animaux	2'000.-
7. Fonds de rénovation, entretien	10'000.-
8. Impôts	4'900.-
9. Fonds pour publicité annuelle	35'000.-
10. Prestation bénévoles (1'500heures)	37'500.-

Total **299'955.-**

Crédit

1. Location appartement (1'500.- x 12)	18'000.-
2. Cotisations des membres	5'000.-
3. Entrées (ouverture 6 jours par semaine)	40'000.-
4. Boutique	10'000.-
5. Buvette	1'500.-
6. Dons	10'000.-
7. Prestation bénévoles (1'500heures)	37'500.-

Total **122'000.-**

Prévision du déficit annuel : 177'955

RAPPORT D'ACTIVITES

Les activités de la Fondation Culturelle Elapsoidea sont de plusieurs ordres, elles sont pour la plupart bénévoles et représentent un engagement annuel en 2002 de plus de 2'000 heures.

Vivarium public

- En mars 2001, nous avons pu engager un employé. Le Vivarium a ainsi ouvert ses portes le mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 14h à 18h et le samedi et dimanche de 10h à 18h.
- Pour les classes, les maisons de quartier, les jardins d'enfants et les associations de personnes âgées, il ouvre également sur rendez-vous.
- Plus de 10'000 visiteurs par an dont un tiers (moins de 6 ans) ne paie pas et dont un tiers bénéficie des tarifs groupe.
- En 2002 une cinquantaine de classe a bénéficié de la gratuité, grâce à l'achat par la Ville de Genève de 25'000 billets.
- L'organisation possible des anniversaires connaît un succès accru.

Centre de Formation

- Nous avons ouvert de 93 à 97 une école pour les jeunes (80) mais avons du renoncer à cette activité qui nous prenait énormément de temps. Il nous était en effet impossible de nous en occuper simultanément avec l'entretien des animaux, de la maintenance des installations et de l'école. **Aujourd'hui cette école est à nouveau ouverte, elle compte 25 membres.**
- Nous donnons de cours de **formation continue** aux sapeurs pompiers, aux inspecteurs du Département de l'intérieur, aux associations et à tous ceux qui nous le demandent.
- Formation pour les personnes qui détiennent des reptiles.
- Cours spéciaux sur demande pour les personnes qui ont une phobie des serpents.
- En 2002, le Vivarium a organisé des stages d'une semaine pour **4 jeunes en rupture.**
- Une **collaboration** avec le Centre d'Intégration Professionnel (CIP) nous a permis d'accueillir et d'offrir un stage à deux candidats adultes.

Informations

- Les membres de la fondation prodiguent conseils et informations. Ils sont souvent sollicités pour visiter les installations.

Récupération d'animaux

- Le vivarium récupère annuellement de nombreux animaux (reptiles, amphibiens, tortues d'eau en grand nombre).
- Il intervient chez les particuliers qui ont vu et redoutent la présence d'un serpent, d'une araignée, etc.
- Il intervient sur demande de la Police ou des pompiers pour aider à récupérer un reptile échappé.
- L'office vétérinaire fédéral nous confie des animaux saisis à la douane.
- Depuis 2001, nous constatons une inquiétante augmentation des animaux récupérés.

Pensions et Soins

- Des reptiles sont soignés au vivarium, mais n'étant pas vétérinaire, nous ne sommes pas autorisés à facturer nos prestations, nous recevons des dons et demandons que seuls les médicaments nous soient remboursés.
- Des reptiles sont mis en pension pendant les vacances.

Collaborations scientifiques

- Nous avons une base de données (plus de 60'000 références) concernant les serpents venimeux.
- Nous avons édité plusieurs ouvrages taxinomiques de référence.
- Nous collaborons avec des instituts scientifiques pour l'identification de certaines espèces, la reproduction d'espèces menacées ou la recherche d'un venin particulier.
- Un important travail sur les vipères d'Europe est actuellement en cours.

Administration

- Secrétariat
- Comptabilité
- Recherche de sponsors

Animales Acquisitos por El Estadio en 2002									
Fecha	Serpientes	Tortugas	Lézards	Amphibiens	Insectes	Dipter.	Autres	Interventions	Pension-Soins
19.01.02									
30.01.02									
14.02.02	3 Elaphe G. Guffins	2 Tortugas de Florida	2 Pogona Vitticeps				10 Bongoras		
	1 Boid C. Constrictor								
	1 Anolis G.C. carolinensis								
19.01.02									
24.02.02									
12.04.02	4 Anolis Prasinus	3 Tortugas de Florida							
27.04.02	1 Natrix natrix (SS)								
28.04.02	2 Python Regalis	2 Physignathus							
29.04.02	1 Vipera Aspis								
08.05.02	1 Boid de Croix								
19.05.02									
21.05.02		2 Tortugas de Florida							
29.05.02			1 Iguana Iguana (Museum)						
29.05.02	2 Boid C. constrictor								
29.05.02	1 Python Regalis								
26.06.02	2 Lampropeltis Floridae								
29.06.02									
03.07.02	1 Elaphe Flawicincta								
04.07.02									
09.07.02	1 Natrix natrix (SS)								
19.07.02									
19.07.02									
17.07.02									
30.07.02	8 Boid C. constrictor (Mar.)								
05.08.02									
05.08.02			1 Anolis Carolinensis						
11.08.02			2 Pogona Vitticeps						
17.08.02									
17.08.02	2 Boid C. Constrictor								
17.08.02	2 Python Regalis								
18.08.02	1 Elaphe Longimanus (SS)								
18.08.02	1 Elaphe Longimanus (SS)								
20.07.02	1 Elaphe Longimanus (SS)								
22.08.02	1 Lampropeltis G.C. (SS)								
23.08.02	1 Elaphe Longimanus (SS)								
29.08.02									
30.08.02	1 Lampropeltis Floridae (SS)								
30.08.02	1 Coniopsis lutea								
13.09.02									
14.09.02	1 Elaphe G. Guffins (Mar.)								
14.09.02			1 Iguana Iguana (SS)						
21.09.02									
01.10.02	2 Morelia S. Variegata								
05.10.02									
05.10.02									
08.10.02	1 Elaphe G. Guffins (SS)								
19.10.02	1 Python Regalis								
23.10.02	1 Coniopsis lutea (SS)								
23.10.02									
28.12.02	48 Serpents	10 Tortugas	9 Lézards	0 Amphibiens	30 Insectes		15 Bongoras		1 Python Regalis

COMMUNE DE MEYRIN

REPUBLIQUE ET



CANTON DE GENEVE

Nref. : RP/mmp

GRAND CONSEIL	
Prés. comm.	1997
Comité. rég.	1997
Députés (P.N.)	1997
Bureau	Dossier comm.
Chiffre spécial	Divers
Partie	

Chancellerie d'Etat
 Service du Grand-Conseil
 CP 3964
 1211 GENEVE 3
 A l'attention de Monsieur Claude BLANC
 Président de la commission des finances

1217 Meyrin 1, le 24 décembre 1996
 2, rue des Boudines - ☎ 782 82 82
 Fax 782 30 94

Concerne : PL 7525 - Fondation Elapsoidea

Monsieur le Président et Cher ami,

Je fais suite à ton courrier du 13 courant en y répondant de la manière suivante :

- 1 La commune de Meyrin a bien été sollicitée lors de la création du Vivarium de la Fondation Elapsoidea.
- 2 Pour répondre à cet appel, et suite à une délibération votée par le Conseil municipal, la Commune a accordé une subvention unique de Frs 50'000.-- correspondant à « l'achat » d'un terrarium. Il a été précisé que la commune ne pourrait entrer en matière sur une subvention annuelle d'exploitation.
- 3 La commune a, par la suite, accordé une seconde aide par le biais de son fonds de décoration suite à une demande de la Fondation Elapsoidea. Cette aide s'est concrétisée par le versement d'un montant de Frs 40'000.-- représentant le tiers de la valeur d'achat d'une oeuvre plastique monumentale installée en bordure de la parcelle accueillant le vivarium.
- 4 La Commune a effectivement été sollicitée dans le cadre du projet de loi susmentionné, ceci pour le versement d'une subvention annuelle d'un montant de Frs 30'000.--. Le Conseil administratif ayant préavisé négativement cette requête, celle-ci a toutefois été soumise à l'appréciation de la commission « Culture et Loisirs », sachant que par ailleurs les Conseillers municipaux avaient été interpellés directement par courrier à leur domicile.